



LE "BOUNCER"

à lire

Le front commun

Le front commun des employés des secteurs public et parapublic sort quelque peu ébranlé de la réunion du conseil confédéral de la CSN, à la suite de l'expulsion de 20,000 membres de la centrale.

page C-2

Programme d'austérité

Le programme d'austérité mis en application par le gouvernement Bourassa devrait apporter à la province une économie d'environ \$10 millions et d'au moins 1,000 emplois permanents.

page A-3

Nations unies

Pour la première fois de son histoire, le Conseil de sécurité a invité hier l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) à participer à une de ses réunions pour discuter des récents raids israéliens au Liban.

page D-1

Contestation au hockey

Les joueurs du National de Laval en grève. Ce midi, les joueurs de cette équipe, de la Ligue junior majeur du Québec, restaient sur leur position et refusant de se rendre à Chicoutimi, ce soir.

page B-1



monsieur québec
 par yves bernier

Hospitalité-Québec n'est plus

M. Léo Normand, président-directeur général d'Hospitalité vient de démissionner. C'est bien simple, son employeur ne peut plus le payer et la Chambre de Commerce de Québec vient d'étouffer son bébé en absorbant son déficit accumulé de \$30,000, à titre de premier créancier. A lire dans la chronique "monsieur Québec".

page A-7

6 victimes dans un écrasement aux Iles

ILES-DE-LA-MADELEINE (Spécial) — L'identité des six personnes qui ont péri aux Iles-de-la-Madeleine, hier midi, dans l'écrasement d'un avion Cessna 401, a été révélée, hier soir, mais elle était incomplète.

Le pilote était M. Jacques Laporte, âgé de 40 ans, de Saint-Jean d'Iberville. Ses compagnons étaient M. Laurent Jasmin, âgé de 48 ans, de Val-David; M. Albert Tanguay, âgé de 27 ans, de Terrebonne; MM. André Labarre, Claude Périard et Robert Tétrault, dont l'âge et l'adresse ne devaient être connus qu'aujourd'hui.

Au moins trois des six per- (Suite à la page A6, 4e col.)

sommaire

- A Québec aujourd'hui C-6
- Annonces classées D-2 à D-10
- Arts et lettres C-4 à C-6
- Bandes dessinées D-10
- Bridge D-8
- Consommation A-8
- Dans nos régions A-12
- Décès D-11
- Economie-finance C-7 à C-9
- Feuilleton D-7
- Horoscope D-9
- Monsieur Québec A-7
- Mat mystère D-2
- Mots croisés D-5
- Page documentaire A-5
- Sport B-1 à B-5
- Télévision C-2

météo

Nuageux et risque de verglas à certains endroits aujourd'hui. Plus doux demain mais toujours nuageux. Maximum de moins 6 à 0. Détails à la page A-2

Aluminerie St-Pierre demande de mettre un terme aux expropriations

par Jean-Paul GAGNE

M. Guy Saint-Pierre a rendu public, hier, une lettre dans laquelle il demande à la Communauté urbaine de Québec "de mettre un terme aux expropriations" à Saint-Augustin.

Le ministre s'est par ailleurs refusé au cours d'une conférence de presse à admettre que le site choisi par la National Southwire et la Communauté urbaine devait être écarté, mais il a déclaré que "le gouvernement a confié au comité interministériel qui suit l'évolution du dossier la tâche d'examiner, parallèlement à la poursuite de l'étude de rentabilité, tout site alternatif le long du Saint-Laurent qui pourrait s'avérer supérieur et de formuler une recommandation précise au sujet du site avant le 1er mai 1976."

"Le gouvernement, a-t-il poursuivi, fait tous les efforts nécessaires pour doter la grande région métropolitaine de Québec de ce projet moteur".

Interrogé pour savoir ce que signifiait précisément "la grande région métropolitaine", M. Saint-Pierre a répondu: "Je m'attendais à cette question; ça veut dire qu'on va regarder des sites autour de Québec sur les deux rives du Saint-Laurent, notamment des sites en aval, comme Montmagny par exemple".

M. Saint-Pierre estime que d'ici quatre mois, le comité interministériel aura déterminé le site le plus avantageux, c'est-à-dire le site qui présente le moins de contraintes même s'il devait faire croître de \$1, \$2 ou \$3 millions le coût du projet, ce qui n'est pas significatif, à ses yeux, étant donné son coût total. Le complexe intégré

atteindrait actuellement la somme de \$1 milliard, dont \$600 millions pour l'usine d'électrolyse; M. Saint-Pierre s'est refusé, hier, à avancer le moindre chiffre sur le coût du projet.

Rapport Marsan

Le ministre n'a pas identifié clairement les raisons de cette demande à la CUQ de cesser les expropriations même s'il a justifié l'initiative première de la CUQ d'exproprier 818 acres à Saint-Augustin par le fait que c'était un moyen de mettre fin à la spéculation qui avait envahi la région par suite de l'annonce du projet d'aluminerie.

M. Saint-Pierre a expliqué que le

projet initial tient toujours, qu'il n'est pas question de l'abandonner mais que le besoin d'approfondir certains aspects, telle une réévaluation de la demande future de l'aluminium "qui n'est peut-être pas aussi grande qu'on le croyait d'abord?", tels les coûts et garanties d'approvisionnement en alumine, nécessitent plus de temps et permettent une révision du site initialement retenu.

Le ministre estime que le rapport Marsan, qui a coûté \$45,700, n'a pas décelé de conséquences graves sur l'environnement de Saint-Augustin et qu'une reconversion de l'usage actuel du sol (il sert principalement à l'industrie laitière) vers d'autres fins agrico-

les, tels l'élevage d'animaux de boucherie et plus de cultures maraichères, permettrait de sauver l'agriculture de Saint-Augustin si telle devait être la vocation de la région.

"Environ 60 pour 100 des cultivateurs des deux zones les plus affectées (les zones A et B) ont des cheptels de moins de 30 vaches, ce qui est en dessous des normes de rentabilité du ministère de l'Agriculture", a dit M. Saint-Pierre, estimant par là qu'il ne s'agissait pas d'exploitations de première catégorie.

M. Saint-Pierre se dit satisfait du

(Suite à la page A6, 2e col.)

Abasourdie, la CECO se relève à grand-peine

par Léonce GAUDREAU

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Un déluge de "brefs d'évocation" s'est abattu, hier, sur la CECO, à la suite de la victoire obtenue la veille par Vic Cotroni devant la Cour d'appel du Québec qui a ainsi réussi à se soustraire à l'interrogatoire des trois juges, jusqu'à ce que la Cour suprême du

Canada se soit prononcée sur la constitutionnalité de cette commission.

Cela était prévisible. Un premier bref d'évocation avait été présenté, l'après-midi même de la décision de la Cour d'appel, par Armand Dubois, l'un des membres de cette célèbre famille montrealaise sur lesquels la CECO entendait se pencher la semaine prochaine.

Hier, c'était au tour de sept autres témoins importants assignés à comparaître, la semaine prochaine, à demander devant la cour supérieure de ne pas témoigner, selon les mêmes arguments utilisés par l'avocat de Vic Cotroni. De ce nombre, il y aurait

(Suite à la page A6, 3e col.)

Autres nouvelles à la page A-10

Commandos sud-moluquois Les forces hollandaises se déploient prêtes à l'assaut

(D'après AFP, AP, UPD) — Ebranlés par une seconde prise d'otages, hier, au consulat d'Indonésie, et l'exécution d'un troisième otage au même moment dans le train de Beilen, les autorités hollandaises ont choisi la solution de force.

Des centaines de militaires et de policiers en tenue de combat étaient dépêchés tôt cette nuit à proximité des lieux où se joue la vie de 80 otages.

Le gouvernement hollandais, qui siège presque sans interruption main-

tenant, garde le silence sur les exigences des commandos sud-moluquois auteurs de ces deux opérations spectaculaires.

Plus de 600 soldats appartenant à des unités d'élite ont pris position un peu partout autour du train. A Amsterdam, environ 200 policiers, dont plusieurs tireurs d'élite, cernent le bâtiment. Mais c'est la présence de nombreuses ambulances et d'équipes médicales qui laisse croire à un dénouement dramatique.

Hier matin, quatre commandos sud-moluquois ont fait irruption au consulat d'Indonésie à Amsterdam s'emparant d'environ 35 otages dont une dizaine d'enfants. Cinq de ces derniers ont été libérés quelques heures plus tard en échange d'un mégaphone, de sandwiches et de "beaucoup de lait".

Le commando a libéré trois autres enfants, ce matin, et le pasteur moluquois Samol Metiari, que les terroristes réclamaient comme médiateur, est entré aussitôt après dans l'immeuble.

Dans le train de Beilen, entretemps, trois personnes ont été abattues, dont le conducteur, apparemment pour s'être opposés aux commandos. L'un des passagers a été abattu pour des motifs pour l'instant inexplicables, et le second, comme pression sur les autorités hollandaises pour qu'elles cèdent aux exigences.

Des ambulanciers ont ramassé, aujourd'hui, les corps des trois otages abattus. D'après un porte-parole du ministère de la Justice, les terroristes ont donné le feu vert pour l'opération, aux environs de midi. Les trois cadavres gisaient sur le ballast, le long du train.

Les deux opérations, celles de Beilen et d'Amsterdam, seraient liées bien que ne semblant pas s'inscrire dans un plan établi.

A l'origine, en effet, les huit terroristes sudmoluquois avaient l'intention de détourner le train omnibus qui assure la liaison Groningue-Zwolle vers la gare centrale d'Amsterdam.

Là, ils devaient négocier directement le sort de leurs otages avec les autorités hollandaises, ainsi qu'avec le personnel consulaire d'Indonésie. Mais leur projet a échoué en raison de la résistance du conducteur de train qu'ils ont dû abattre et qui est tombé mortellement touché déclenchant,

dans sa chute, le mécanisme du freinage. Les commandos n'ont pu faire redémarrer le train. Ce qui explique que le convoi se soit arrêté en rase campagne.

C'est une véritable situation de crise qu'affrontent les autorités néerlandaises. Toutes les informations en provenance du "front" sont immédiatement acheminées au cabinet du premier ministre M. Joop Uyl et de son gouvernement. L'impression générale prévaut dans le pays que le chef du gouvernement se doit sans trop tarder d'expliquer sa position à la nation.

On s'attend à ce qu'il le fasse ce soir, à l'occasion de sa conférence de presse hebdomadaire.

(Suite à la page A6, 5e col.)



Le commando sud-moluquois a poussé la cruauté, ce matin, jusqu'à faire avancer un jeune garçon sur un balcon de l'ambassade d'Amsterdam pour que les gens puissent constater leur détermination. Ils lui avaient bandé les yeux et placé un fil électrique autour du cou.

Ministère de la Population Bourassa devra trancher

par Gilbert ATHOT

Une véritable bataille rangée ("ça bardasse déjà", selon un haut fonctionnaire) se dessine dans la haute fonction publique québécoise quant à la création du futur ministère de la Population, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

La création de cet éventuel ministère repose donc entièrement sur la volonté du premier ministre Robert Bourassa puisqu'il devra être l'arbitre ultime dans ce débat.

Comme conséquence immédiate, le ministère tant souhaité par le ministre Jean Bienvenue, de l'Immigration, ne passera même pas la première étape

(Suite à la page A6, 1re col.)

Le programme d'austérité du Québec

\$10 millions et 1,000 emplois "économisés"

par Gilbert ATHOT

C'est une économie d'environ \$10 millions et d'au moins 1,000 emplois permanents et occasionnels que le gouvernement du Québec réalisera avec son programme d'austérité mis en application depuis un couple de semaines, du moins quant aux effectifs dans la fonction publique.

Le programme d'ensemble vise à réduire les dépenses courantes prévues d'environ \$100 millions d'ici la fin du présent exercice financier, le printemps prochain. Les programmes eux-mêmes seront donc touchés pour

quelque \$90 millions, selon les plus récentes informations recueillies, hier, par LE SOLEIL.

Quant aux effectifs, le programme d'austérité s'applique différemment selon qu'il s'agit de permanents et d'occasionnels. En gros, c'est un ralentissement très prononcé dans l'engagement de permanents et d'un gel pour les occasionnels. Des exceptions sont prévues dans les deux cas.

Ainsi, pour les permanents, le Conseil du trésor a demandé aux ministères de geler, en principe, leurs

nouveaux engagements depuis le 20 novembre dernier.

Toutefois, ce gel théorique devient un ralentissement très marqué de la croissance des effectifs puisque la même directive prévoit une marge de manoeuvre pour les ministères.

Cette marge de manoeuvre est calculée de la façon suivante: chaque ministère doit tenir compte de postes qui lui ont été autorisés dans le cadre des prévisions budgétaires et du nombre de fonctionnaires sur les bordereaux de paye du 20 novembre dernier.

Il doit faire la différence entre les

deux totaux et calculer 1 pour cent de ce montant ou encore un minimum de 5 et un maximum de 25 emplois.

Autrement dit, à titre d'exemple, si le ministère des Affaires sociales s'est fait autoriser 1,000 postes dans son budget 1975-1976 et que son bordereau de paye du 20 novembre comptait 700 employés permanents, il peut engager encore l'équivalent de 1 pour cent de 300 ou bien un minimum de 5 ou un maximum de 25.

A ces règles générales, il faut ajouter que des exceptions ont été prévues afin d'éviter que des personnes soient mises à la porte. Comme exemple, si un sous-ministre a autorisé et promis verbalement un emploi, mais sans que les dernières formalités aient pu être complétées, la personne pourra être engagée.

Il faut aussi rappeler que certain-

es grandes exceptions sont aussi acceptées, comme l'engagement des inspecteurs de viande, de nouveaux vérificateurs d'impôt, de nouveaux effectifs à la Sûreté du Québec, etc.

Les occasionnels

Pour les occasionnels, la situation est un peu différente en ce sens que le gel de principe est général et global.

Même s'il prévoit des exceptions, ce secteur d'activités gouvernementales devra faire l'objet d'une autorisation systématique et globale de la part du Conseil du trésor. Autrement dit, les nouveaux occasionnels seront tous scrutés par cet organisme central de contrôle budgétaire.

Pendant, les porte-parole du Conseil du trésor ont donné l'assurance que les services essentiels, comme l'entretien des chemins d'hiver, ne

subiront aucune contrainte au niveau de l'engagement d'occasionnels.

Dans des situations normales, comme à titre d'exemple l'utilisation d'occasionnels pour l'expédition des plaques d'immatriculation, des augmentations d'employés occasionnels, par rapport à l'an dernier, seront plus que difficiles à obtenir.

Enfin, en ce qui a trait aux programmes à couper ou à reporter à plus tard, ils seraient tous sur le même pied vis-à-vis du Conseil du trésor.

Ce dernier a fixé des enveloppes globales de réduction pour chaque ministère et il appartient à ces derniers de réaménager leurs programmes comme ils l'entendent, c'est-à-dire à établir leurs propres priorités.

A titre d'exemple, un ministère pourrait réduire surtout ses programmes d'information et un autre ses dépenses d'administration et ainsi de suite.

Harmonisation fiscale: une perte de revenus au Québec

par Pierre CHAMPAGNE

Le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, a avoué, hier après-midi, lors d'une conférence de presse, que dans le but d'assurer l'harmonisation fiscale entre les provinces, le Québec faisait un pas en arrière en accordant, à compter du 1er janvier, une déduction spéciale de 25 pour cent sur les bénéfices de production des compagnies minières et pétrolières.

Dans un premier temps, le ministre, dans une déclaration ministérielle lue à la Chambre, hier après-midi, annonce textuellement que:

"Suite au budget fédéral du 23 juin dernier et dans le but d'assurer l'harmonisation fiscale entre les provinces, le gouvernement adoptera un règlement autorisant, à compter du 1er janvier, une déduction spéciale de 25 pour cent des bénéfices de production des compagnies minières et pétrolières."

Dans un second temps, M. Garneau admettait, à une conférence de presse, quelques minutes plus tard, que le Québec recevrait ainsi moins d'argent des compagnies minières installées au Québec.

"Oui il y aura moins d'entrées d'argent. Quand nous étions dans la situation où les droits miniers n'étaient plus déductibles, le fardeau fiscal était augmenté et il l'a été pour

une période de temps. Maintenant, nous revenons à la situation antérieure de telle sorte que si nous nous comparons à la situation qui a précédé il y a quelques mois, il y a une perte de revenu."

Le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, ne devait pas attendre cette déclaration du ministre des Finances pour manifester son indignation devant pareille politique.

Usant de son droit de réplique à l'Assemblée nationale, M. Morin qualifia cette mesure du ministre des Finances de "nouveau recul pour le Québec". "Je me demande où en est le fédéralisme rentable à la suite d'une déclaration comme celle-ci. Cette déduction spéciale de 25 pour cent est la concrétisation d'un compromis douteux intervenu entre le pouvoir fédéral et les provinces et qui concrétise une défaite du Québec et des provinces pour ce qui est des droits miniers", a déclaré le chef de l'Opposition.

Autres mesures

Mais cette déduction spéciale ne devait pas être la seule mesure annoncée par le ministre des Finances. Parce que, deuxièmement, les règlements concernant la réduction de la taxe de vente en détail en fonction des exportations et s'appliquant aux entreprises minières seront modifiés de façon à prévoir que la réduction de cette taxe de vente en détail s'appli-

que aux équipements et achats pour usage et consommation servant aux fins exclusives des opérations de traitement du minerai ultérieures à l'extraction.

Ces nouvelles règles toucheront les équipements et autres biens pour usage ou consommation achetés après le 1er avril 1975; pour ceux achetés avant cette date, l'exemption antérieure au budget sera maintenue dans la mesure où ils seront livrés avant le 1er avril 1976.

Troisièmement, le ministre des Finances a annoncé que la mesure actuelle permettant la création, au moyen de l'amortissement, d'une perte locative déductible contre les autres types de revenu, sera reconduite pour les immeubles à loyers multiples dont la mise en chantier aura débuté avant la fin de l'année 1977.

Cette mesure qui s'applique également ailleurs au Canada contribuera, a espéré le ministre, à favoriser la construction de ce type de logement chez nous. Mais pour l'Opposition officielle, c'est là une mesure bien insuffisante pour relancer la construction de logements.

Laval veut étendre sa collaboration avec les pays du Tiers-Monde

par J.-Jacques SAMSON

La première préoccupation de l'université Laval au cours des prochaines années sera d'étendre sa collaboration avec les pays du Tiers-Monde. C'est ce qu'a précisé, hier, au cours de l'assemblée générale annuelle de l'université Laval, le recteur de l'institution, M. Larkin Kerwin.

"Au cours des dernières années, a précisé M. Kerwin, notre objectif était de consolider le programme de l'éducation permanente. Nous croyons y être parvenus. Laval est présente déjà dans des dizaines de pays et sur tous les continents. Nous entretenons des relations historiques très fructueuses. Des liens nous unissent à la quasi-totalité des pays membres des Nations unies et de l'Unesco."

M. Kerwin a insisté sur l'importance de ne pas limiter l'aide apportée à l'étranger aux pays qui rencontrent notre approbation idéologique, sans quoi il faudrait cesser toute collaboration aux grands organismes internationaux.

L'enseignement

La direction de l'université se penchera au cours de la prochaine année sur l'étude de la qualité de l'enseignement dispensé. Celui-ci, selon M. Kerwin, est nettement insatisfaisant. Une commission spéciale a été formée et s'est appliquée depuis deux ans à recueillir toutes les données à une évaluation juste de la qualité de l'enseignement.

Les espaces

L'université Laval est

celle, selon son recteur, qui croit le plus rapidement au Canada: une augmentation de 40 pour cent du nombre d'étudiants a été enregistrée depuis trois ans sans que l'on ajoute à la superficie de plancher consacrée à l'enseignement.

M. Kerwin estime que pas moins de 300,000 pieds carrés de plus seraient requis uniquement pour combler les besoins actuels de l'enseignement. De nouveaux édifices ont été demandés au ministère de l'Éducation. Une entente de principe est par ailleurs intervenue entre l'université Laval et la corporation de l'Oeuvre du Séminaire pour l'achat d'un édifice de 200,000 pieds carrés, située sur la rue du même nom. Une telle acquisition aurait l'avantage d'obtenir dans les délais inespérés les locaux voulus et à un coût de loin inférieur à celui d'une construction additionnelle.

Les fonds provenant de sources dites privées seront prioritairement consacrés à la construction d'un centre communautaire, à par ailleurs précisé le recteur.

Structures et services

M. Kerwin a également rappelé dans son allocution que les structures administratives de l'université ont été conçues pour répondre aux exigences d'une institution où vivaient quelque 10,000 étudiants. Ce nombre a plus que doublé. Il faudra donc, avance-t-il, particulariser les règlements du 1er cycle, procéder dans certains cas à une décentralisation administrative et réviser les conditions d'admission à l'université, en

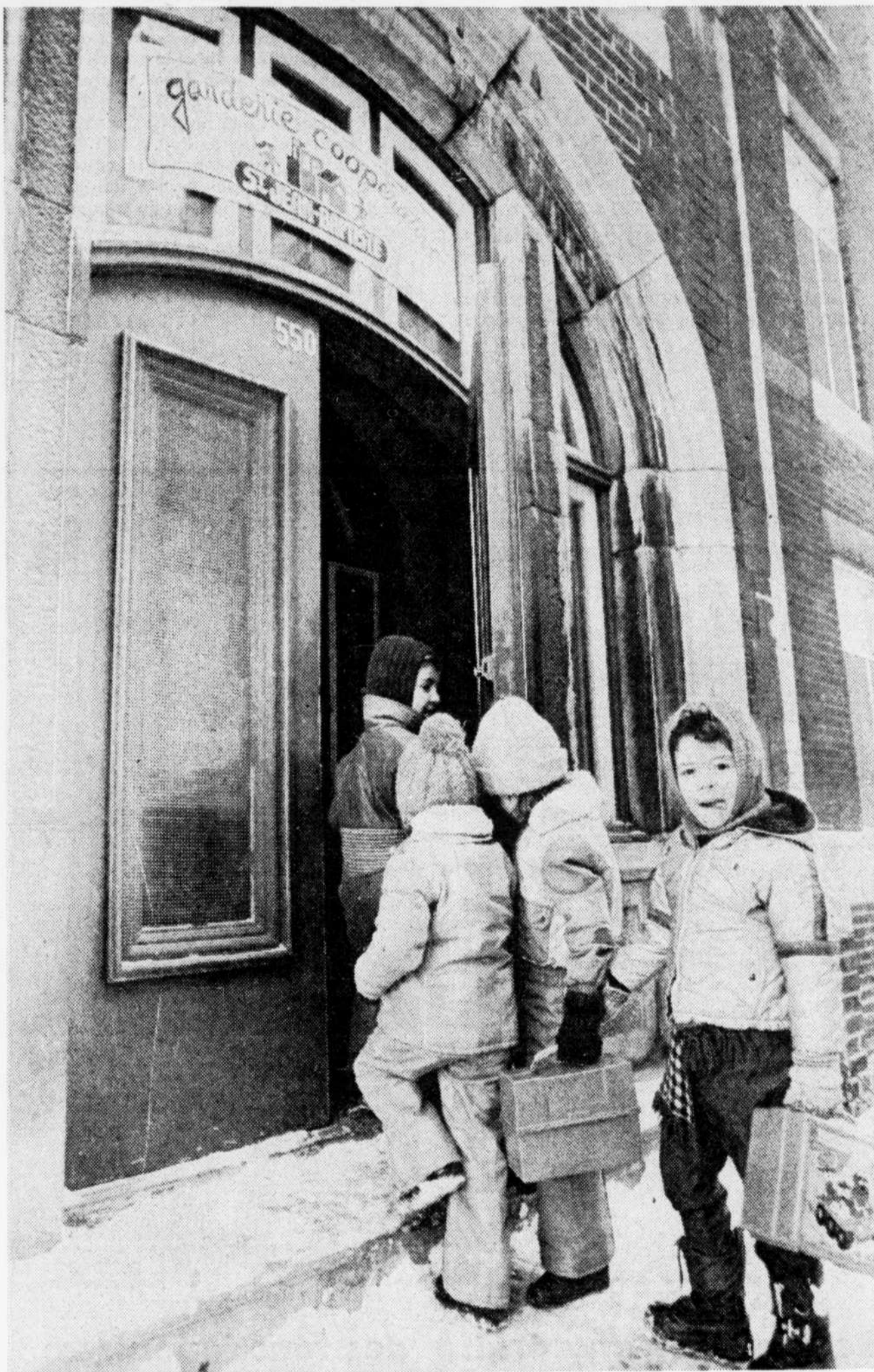
particulier pour l'éducation permanente.

Un budget de fonctionnement accru sera affecté à la bibliothèque pour l'an prochain, a assuré M. Kerwin, une étude est en cours sur le service alimentaire pour les étudiants, lequel fait l'objet de nombreuses critiques et enfin, les modalités de renouvellement des contrats du personnel enseignant seront révisées.

Etat financier

Le rapport soumis par le vice-recteur aux affaires administratives de l'université, M. Fernand Gingras, démontre qu'au 31 mai 1975, l'excédent non réservé des revenus sur les dépenses était de \$219,293, comparativement à \$103,103 à la même date l'an dernier. Les revenus sont passés de \$79,189,323 en 1974 à \$95,318,866, soit une augmentation de 20 pour cent, attribuable principalement à une hausse de la population étudiante, des subventions gouvernementales et au volume plus considérable des activités de certains services.

Les dépenses pour leur part ont connu une hausse parallèle de 21 pour cent, passant de \$77,372,616 en 1974, à \$94,095,439 cette année, en raison, précise M. Gingras, du paiement d'une prime de vie chère de 14 pour cent basée sur les salaires versés en 1974 et 1973, et de l'inflation des derniers mois qui a eu pour effet d'accroître certains types de dépenses: frais de voyage, fournitures, entretien ménager et sécurité.



Pour la dernière fois, hier, ces enfants de la garderie coopérative Saint-Jean Baptiste ont franchi le seuil de ce lieu qui leur était devenu familier depuis un an.

La garderie coopérative Saint-Jean-Baptiste fermée

par Louise PICARD

Dénonçant hier, au cours d'une séance d'information, le ministère des Affaires sociales "qui n'a pas encore reconnu comme prioritaire à la société l'implantation d'une garderie comme service essentiel et nécessaire à la population", parents et moniteurs de la garderie coopérative Saint-Jean-Baptiste réclament la démission du ministre Forget.

C'était en effet hier, à minuit, que cette garderie devait évacuer les lieux au 550, rue Saint-Amable, par suite d'un avis d'éviction reçu il y a trois mois, par les Soeurs du Bon Pasteur de Québec qui ont vendu l'immeuble au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Le 4 décembre était une date appréhendée depuis longtemps par

tous ceux qui, pendant quatre ans, ont consacré leur temps et leurs énergies à la mise sur pied de ce service communautaire dont la nécessité n'est plus à discuter dans ce quartier particulièrement affecté par la rénovation urbaine.

Depuis trois mois, parents et moniteurs ont tout tenté afin de trouver un local convenable au 32 tout-petits qui fréquentaient la garderie, mais leurs démarches furent sans succès.

Ils se rendent maintenant à l'évidence: on ne veut pas d'une garderie populaire dans Saint-Jean-Baptiste. On, disent-ils, c'est le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement qui refuse toute prolongation. On, c'est le service des garderies à qui on "coupe les bras". C'est l'adminis-

tration municipale qui entérine un tel projet d'autodestruction. Ce sont les institutions religieuses et autres qui refusent de les aider, ne serait-ce que temporairement.

On, dit-on, c'est le monstre administratif qui se penche sur des papiers mais jamais sur des faits concrets. C'est finalement le ministère des Affaires sociales qui refuse de prendre position et de définir clairement une politique des garderies qui tienne compte de la volonté des parents d'assurer l'éducation de leurs propres enfants.

Un tel manque de politique générale, de conclure les responsables, débouche fatalement sur une situation discriminatoire visant à l'élimination des garderies dans les milieux détériorés et défavorisés.

REGNIER

LA CRÈME DE MENTHE VERTE QUI FAIT ROUGIR LES AUTRES

Importée de France

CODE 219-G
INFORMATIONS
ALBERT ROBINSON CO. 849-3674

l'éditorial

Une bonne pilule contre l'inconscience...

S'il faut en croire le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, le gouvernement entendrait enfin amorcer un virage fort caractéristique en matière de sécurité routière. Port obligatoire de la ceinture, réduction sélective des limites de vitesse, révision du système des points de démerite sous des chapitres précis, nouvelles méthodes de surveillance des routes etc, voilà autant de condiments dont on se proposerait d'assaisonner le code québécois de la route.

Le sujet est peut-être déjà vieux mais combien désolante et continuelle s'avère hélas la croissance de notre palmarès d'accidents routiers. Il est même devenu monotone de répéter que n'importe lequel citoyen respectueux des lois, qui doit utiliser la route publique, devient un mort en sursis chaque fois qu'il veut s'y engager. La plus complète prudence ne suffit plus pour le protéger, non seulement d'un sort fatal, mais également de blessures plus ou moins graves qui risquent de le condamner à l'incapacité totale ou partielle, avec les multiples drames et pertes matérielles que cela provoque. En somme, des clichés dont l'actualité précise davantage le réalisme.

Pour étayer la virulente sortie qu'il vient de

faire à ce sujet, M. Mailloux soumet comme exemple les statistiques de l'Office des autoroutes du Québec pour le seul mois de septembre dernier. On imagine aisément que n'importe lequel choix au hasard suffirait à nous convaincre que le calibre intellectuel de trop de nos conducteurs est inversement proportionnel à la puissance des véhicules soumis soi-disant à leur maîtrise.

Le fait est que nous sommes placés en face d'un certain nombre d'éléments (ivresse, vitesse excessive, imprudence criminelle) qui ne vaudraient peut-être rien dire n'était la douloureuse preuve que nous manquons en général d'éducation civique et que trop de nos gens conduisent leur voiture comme ils se conduisent habituellement, c'est-à-dire mal. Ajoutons à cela que le nombre croissant de nos jeunes de moins de 25 ans noircit plus souvent qu'à son tour le tableau de la mortalité routière et que c'est au Québec que l'application du code de la route est le plus relâchée, et maintes explications viendront d'elles-mêmes.

Les Américains se sont fixé un 55 milles à l'heure, certes d'abord pour économiser l'énergie. Mais ils n'ont pas craint, par contre, de le conserver par souci de prudence et les résultats

sont fort éloquentes. Ils savent aussi comment leurs voies rapides sont patrouillées et de quelle façon les écerclés y sont appréhendés et se font sonner les cloches par les tribunaux. Chez nous, le mépris flagrant des lois routières est devenu au contraire le code suivi.

Cela voudrait donc signifier que, lorsque les citoyens ne veulent pas se laisser convaincre par la persuasion, ils doivent subir la contrainte et la coercition. L'Etat doit donc, non seulement inciter à l'examen de conscience salutaire, mais intervenir de façon plus réaliste en faisant "mordre la loi au bon endroit". Le procédé n'est sûrement pas facile et comporte nombre de difficultés à surmonter et dans l'élaboration de la loi et dans son application. En ce sens, il est primordial que tout le monde prenne ses responsabilités dans l'étude de la refonte nécessaire du code de la route et ne se contente pas de déplorer l'impact financier de la prime d'assurance-automobile ou la validité du "no fault".

Plaise donc à Dieu que, cette fois, le gouvernement s'engage dans une action concrète qui tienne compte le moins possible du "respect" de tous les caprices des usagers de la route. Et la sanction s'avère dans ce domaine le

moyen le plus efficace de la "persuasion légale", à défaut de succès dans ce que l'on appelle des politiques de "sensibilisation" de la population en matière de sécurité routière. C'est, en tous cas, là un exemple indéniable où les droits collectifs doivent passer avant les droits individuels.

L'automobile constitue à coup sûr un immense progrès social. Elle est même devenue indispensable à nombre de titres. Il s'agit de forcer le conducteur à ne pas se laisser dominer par elle. Cela signifie, de la part de la loi, une plus grande précision sur ce qu'elle qualifie de "toute action imprudente susceptible de mettre en péril la sécurité, la vie et la propriété." Cela signifie aussi que l'on doit y greffer des éléments précis dont l'application laisse le moins de place à l'interprétation, même si une loi, si sévère fût-elle, se doit d'être suffisamment flexible pour éviter l'injustice. Cela signifie, enfin, une plus grande latitude pour sévir de la part du policier et du tribunal.

Bref, quelque chose de carrément pratique si l'on veut bien s'y mettre, une bonne pilule contre l'inconscience.

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

Les occasionnels de la Régie de la Langue

Régie de la Langue Française
275, rue de l'Eglise
Québec, P.Q.

Je tiens par la présente à vous confirmer que j'ai quitté mon poste de technicien en information (occasionnel) à la Régie de la Langue Française, depuis vendredi, le 17 octobre, 1975. Ma démission répond au plus profond mépris que vous avez démontré à l'égard des occasionnels de la Régie depuis mon entrée en fonction, il y a deux ans.

En avril dernier, la direction de la Régie nous annonçait que les occasionnels deviendraient enfin permanents et que de nombreux concours seraient ouverts à cette fin. Pour nous occasionnels qui luttons depuis quelques mois pour faire reconnaître un des droits les plus élémentaires, le droit à la permanence, cette annonce signifiait un bon gain.

Mais nous voulions également notre priorité d'emploi, priorité que nous avions acquise par notre expérience à la Régie de un an, deux ans et même dans certains cas de trois ans. La Régie qui ne voulait pas accorder cette priorité invoqua la fonction publique, la technicité des concours auxquels nous devions nous soumettre.

Qu'à cela ne tienne, les occasionnels se soumettent aux concours. Et qu'arrive-t-il aujourd'hui? Un occasionnel fonctionnaire, à l'emploi de la Régie depuis deux ans se voit "couler" à l'examen oral, pour la bonne et simple raison qu'il s'était occupé d'organiser une association d'occasionnels.

La raison que la fonction publique donne pour cet échec: pas assez spécialisé dans le domaine quand nous savons fort bien que d'autres

occasionnels "pas assez spécialisés dans le domaine" ont réussi l'examen. Qu'on ne vienne pas alors parler de compétence car la compétence a été prouvée à l'écrit.

Tout le monde sait bien que c'est à l'examen oral que l'arbitraire peut s'exercer plus facilement, qu'un jury objectif ça n'existe tout simplement pas. Même injustice flagrante pour un autre occasionnel qui travaillait déjà depuis trois ans à la Régie de la Langue. Ce dernier a "raté" son examen écrit. La raison invoquée: sa dissertation n'était pas pertinente. Mais est-ce pertinent, MM. de la Régie, d'engager pendant 36 mois un occasionnel et ensuite de le congédier quand ça ne fait plus votre affaire. Tentez-vous de réinstaller un climat de peur propice à exercer en toute liberté votre arbitraire sur vous employés? N'est-ce pas le même but recherché lorsque vous avez refusé à l'examen oral quatre autres occasionnelles de la Banque de Terminologie. Et ce n'est pas le fait que 9 d'entre nous deviendront temporaires bientôt qui peut cacher ces injustices! La Régie serait-elle devenue un autre nid à patronage? Vous avez pourtant besoin d'un personnel qualifié.

Alors pourquoi refuser ces occasionnels qui ont déjà une riche expérience? Y aurait-il une liste des petits amis du régime Bourassa quelque part? Est-ce que vous voulez promouvoir vos propres carrières sur le dos de votre personnel ou bien voulez-vous réellement une Régie qui rende service au peuple québécois, avec un personnel compétent et des gens qui veulent travailler.

Messieurs de la Régie, le mépris que vous nous montrez a d'ailleurs suscité d'autres démissions que la mienne. Rappelez-vous le 14 avril

dernier, les 15 démissions... et les 12 autres le 1er juillet... et les 4 autres depuis. Serait-il que vous voudriez une Régie où personne n'ose se lever debout et combattre votre arbitraire? Serait-il que vous voudriez des employés plus que dociles, entièrement soumis au régime de votre maître Bourassa. Pendant qu'à la radio et dans les journaux, vous faites beaucoup de publicité sur le travail qui se fait à la Régie, pour renflouer vos crédits, pendant ce temps, d'autres comme moi élèvent maintenant la voix pour dénoncer vos pratiques, pour révéler l'autre côté de la médaille, pour qu'on revienne sur des décisions prises à la légère et que l'on rende justice aux occasionnels qui ont depuis longtemps acquis dans les faits leur droit à la permanence.

Daniel Clément
150 Lockwell
Québec, P.Q.

La vie musicale

M. le rédacteur en chef,

Ce sera loin d'être la première fois qu'un de vos lecteurs ose souligner le fait que le plus important quotidien de la ville de Québec ne rende pas toujours véritablement compte de la vie musicale entière qui s'y déroule, tant au plan de l'intérêt qu'elle devrait susciter dans la presse d'information qu'à ceux de son contenu et de sa réelle valeur.

Je fais ici allusion à la lettre indignée du Docteur Jacques Boulay parue dans vos pages le mardi 18 novembre dernier, et relative à "l'indifférence ou même l'hostilité que les musiciens de l'orchestre des Concerts Couperin et les artistes invités" peuvent parfois éprouver envers le "SOLEIL" et son critique musical attitré, M. Marc Samson.

J'aimerais rappeler au Dr Boulay que ce n'est peut-être pas de bonne guerre ou, en tout cas, pas du tout nécessaire de stigmatiser M. Samson pour n'avoir pas, statistiquement parlant, suffisamment entendu de concerts et récitals Couperin et ne pas leur avoir fait une honnête publicité dans vos pages.

A la vérité, il est peut-être bon ou même providentiel qu'un critique musical, n'assiste pas aux concerts Couperin, puisque cela n'aiderait de toute manière pas la cause des artistes, ni celle du grand public qui ne peut y assister. Le courriériste musical qui, au cours des années, s'est permis d'écrire des choses telles que:

"...Une interprétation remarquable et que l'on peut considérer à l'égal des meilleures que les disques nous ont fait connaître..."

"...Au niveau de l'exécution, les comparaisons sont assez difficiles à établir pour la "Passacaille", puisqu'on ne l'entend à peu près jamais au concert et qu'il n'en existe qu'un seul enregistrement..."

"...Je n'aurais jamais cru qu'il se trouvait autant de Québécois pour montrer une telle affinité avec un produit "British" de nature..." n'est certainement et absolument pas un homme indispensable à la vie des Concerts Couperin.

Alain Arsenault
2, Jardins Mérici
Québec
Tél.: 527-0768



Le congé de maternité des fonctionnaires

M. le rédacteur en chef,

"Une employée enceinte doit quitter son travail au début du huitième mois de sa grossesse"...

"...Dans les six semaines qui suivent la semaine de la naissance, l'employée reprend l'emploi qu'elle occupait"

Voilà l'essentiel de l'entente de principe survenue entre les négociateurs du S.F.P.Q. (Syndicat des Fonctionnaires Provinciaux du Québec) et les négociateurs du Gouvernement en ce qui concerne le congé de maternité des employées de l'Etat.

La convention collective qui a pris fin le 30 juin 1975 permettait à l'employée enceinte de quitter son travail dès le septième mois de sa grossesse pour le reprendre deux mois après l'accouchement, elle bénéficiait ainsi d'une possibilité de 21 semaines d'absence. Avec la nouvelle convention collective, on veut réduire cette période à 15 semaines soi-disant pour se conformer aux dispositions de la loi de l'Assurance-Chômage (cette loi stipule qu'une employée en congé de maternité peut retirer des prestations d'assurance-chômage pour un maximum de 15 semaines: 8 semaines avant l'accouchement, la semaine de l'accouchement et 6 semaines après l'accouchement). Peut-être devrait-on s'attacher à faire modifier la loi de l'Assurance-Chômage plutôt que de modifier une convention collective en fonction d'une loi démodée.

Je dois dire que j'ai été désagréablement surprise par plusieurs arti-

cles de la nouvelle convention collective (heures de travail, rétrogradation...) mais celui-là m'a déçu au plus haut point, comme femme d'abord, comme fonctionnaire ensuite; il n'avait jamais été question de modifier cet article en ce sens.

En effet, dans leur projet de convention collective, les fonctionnaires demandaient plutôt que l'absence puisse se prolonger jusqu'à 3 mois après l'accouchement, le dernier mois étant au frais de l'employée; cela aurait été, selon moi, le minimum acceptable.

On aurait pu, à la rigueur, conserver le statu quo, on nous offre une diminution de 6 semaines. Ainsi, en plus d'être pénalisée par la désuétude

d'une loi on enlève à l'employée un droit qui lui était acquis: la prolongation de la durée de son congé de maternité de 6 semaines... à ses frais!

Pour moi, la raison énoncée (conformité aux dispositions de la loi) n'est qu'une façade. On veut plutôt nous dire: "Mesdames, restez donc chez vous pour élever vos enfants, plutôt que de revenir sur le marché du travail prendre les emplois des hommes!"

A ce rythme-là, on n'est pas prêt de voir installer des garderies dans les milieux de travail.

Denise Garneau
Fonctionnaire provinciale
755, Chanoine Scott
Ste-Foy

Non à l'anarchie

M. le rédacteur en chef,

L'anarchie règne à Québec! Ainsi, on se demande toujours quand sera achevé l'immeuble Samuel Holland sur le chemin Ste-Foy. Et s'il est complété, à quoi servira-t-il, à part faire de l'ombre à ses voisins? On se souviendra qu'il y a un an, la ville de Québec s'était opposée à ce que Radio-Québec installe une antenne sur le complexe G. Pourquoi? Parce que ça n'aurait pas été esthétique. Les esthètes de l'administration municipale ne parlaient pas fort lorsqu'il s'agissait d'accorder des permis pour bâtir les derniers gratte-ciel.

Ailleurs, dans la paroisse Sts-Martyrs, des marguilliers "progressifs" ont jugé que telle étendue de gazon prenait la place de dix-sept (17) automobiles et de l'asphalte qui irait en dessous. La ville a mis une sourdine au projet des anarchistes asphal-

teux, mais ce foyer de peste noire n'en est pas pour autant définitivement éteint.

Finalement, il y a derrière le parlement un vieil édifice en briques abritant la garderie St-Jean-Baptiste; il y a même juste à côté un jardin où les enfants peuvent regarder le ciel à travers des branches d'arbre. Quoi de plus intolérable pour un anarchiste bétonneux!

C'est pourquoi il importe de démolir la garderie et de chasser les enfants. Ça s'est déjà vu lorsque les bolchéviques de l'urbanisation ont abattu les arbres qui entouraient l'hôtel de ville pour les remplacer par des "cotons" dans des boîtes de ciment. Où est le maire Lamontagne, pourquoi ne fait-il pas régner l'ordre? Il est sûrement complice.

Pierre Roberge,
Québec.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq



Le ministre des Affaires intergouvernementales M. François Cloutier a rencontré à son retour de l'île Maurice via Paris notre journaliste Gilbert Athol, histoire de repartir du processus de révision constitutionnelle mis en veilleuse depuis l'échec de Victoria. Le ministre avoue sans ambage qu'il est "très très possible que le gouvernement trouverait son avantage à reprendre et à améliorer une formule d'amendement analogue à celle de Victoria".

propos recueillis par
Gilbert Athol

Le ministre des Affaires intergouvernementales explique A l'ordre du jour: les relations fédérales-provinciales

Q: Que pensez-vous de l'équipe Trudeau depuis quelques années?

R: Je dirais que l'équipe des francophones à Ottawa a joué un rôle historique, d'une extrême importance, et l'a bien joué. Maintenant, là où je serai peut-être moins d'accord avec cette équipe-là c'est lorsqu'elle donne l'impression qu'elle représente les francophones et qu'elle les représente de façon permanente. Il s'agit à mon avis d'une conjoncture et parce qu'il s'agit d'une conjoncture favorable aux francophones, et d'une simple conjoncture, il est essentiel que le Québec continue de s'affirmer et joue son rôle. Et c'est la raison pour laquelle j'ai maintenu, et ça en a peut-être surpris plusieurs qui m'ont perçu comme un fédéraliste incondicional que je n'ai jamais été; c'est idiot d'être un fédéraliste incondicional, c'est pas une religion, c'est un arrangement administratif. Et pourtant toute la politique que j'ai conduite depuis que je suis là a toujours été une politique pro-québécoise mais je la conduisais dans les ministères où j'étais. Au ministère des Affaires intergouvernementales j'ai été amené à prendre des positions très claires à l'île Maurice parce que je considère que la présence du Québec dans un organisme international francophone est essentielle et de même je tiens à renforcer plus particulièrement la délégation de Paris parce que je crois que même si nous avons un ambassadeur francophone à Paris qui est admirablement disposé envers notre collectivité, ce n'est qu'un homme et non une structure. Et que cet homme ne représente pas seulement la francophonie; il représente l'ensemble du Canada. Et que le délégué lui, représente davantage la francophonie et je n'hésite pas à le dire. Alors qu'il y ait conjonction d'efforts et non affrontement c'est bien ce que je souhaite mais il reste que cette conjonction d'efforts ne doit pas faire disparaître la présence québécoise, à cause de toute l'analyse que je viens de tenter devant vous. D'où la nécessité pour une délégation d'exister et d'exister fortement. Il y aura toujours un équilibre dynamique qui peut ne pas être exempt de tension mais il ne faut pas s'en étonner. Les tensions font partie intégrante du fédéralisme.

Q: Si j'ai bien compris, la façon dont l'équipe Trudeau pratique son fédéralisme depuis 66, dans l'ensemble, ça vous convient?

R: Dans l'ensemble ça me convient, ce qui ne veut pas dire que j'approuve toutes les décisions qui ont été prises. Ce qui ne veut pas dire que je suis d'accord avec toutes les politiques, mais je n'hésite pas à dire que dans l'ensemble je crois que cette équipe a rendu service aux francophones. Maintenant mettez ce jugement-là en rapport avec ce que je vous dis sur la nécessité pour le Québec de continuer à s'affirmer ce qui signifiera dans le jeu des forces centrifuges et centripètes, certaines tensions avec le gouvernement fédéral. Je vous répète également que j'ai parfois l'impression que cette équipe francophone considère qu'elle représente les francophones du Canada. C'est vrai en un certain sens mais je vous répète que c'est une conjoncture et que la véritable constante francophone au Canada elle est représentée par le gouvernement du Québec et je n'hésite pas à le dire. La véritable constante est représentée par le gouvernement du Canada, la véritable constante francophone c'est un gouvernement qui est un gouvernement non subordonné et qui est responsable.

Q: C'est en quelque sorte un reproche au "trench power" à Ottawa, si on peut l'appeler ainsi, de penser qu'ils sont une constante permanente francophone?

R: Ce n'est pas un reproche, c'est une constatation. Je suis ravi qu'il y ait eu une présence francophone forte à Ottawa, je suis heureux qu'il y ait actuellement à Paris un ambassadeur qui représentera peut-être ses lettres de créance un jour ou l'autre, mais ce que je dis, c'est que c'est une conjoncture historique et qu'il faut par delà les hommes penser aux structures et que pour ne donner comme exemple que notre délégué général à Paris, eh bien, il représente un gouvernement qui est la constante francophone dans un pays qui est le Canada lequel pays est un pays fédéral.

Q: Qu'est-ce que vous pensez de cette décision de vouloir truffer le Québec de districts bilingues?

R: Je me suis expliqué sur les districts bilingues alors que j'étais ministre des Affaires culturelles. J'ai dit que je n'étais pas d'accord avec cette façon de procéder. Je n'aime pas le concept de district bilingue. J'y vois un grand nombre d'inconvénients. Mais je dois vous rappeler qu'il s'agit là d'une loi fédérale et qui touche uniquement les institutions fédérales. Alors, si le gouvernement fédéral veut faire ce genre de politique-là, moi, personnellement, je considère que c'est pas la plus éclairée des politiques et je ne vois pas en quoi ça va nous gêner beaucoup. Au contraire. Dans l'ensemble, éliminons cet aspect des districts bilingues. La politique fédérale en matière de

Les districts bilingues



bilinguisme qu'a-t-elle apporté? Elle a fait du Canada un pays bilingue en ce qui concerne les institutions fédérales. Alors je vous répète que rien n'empêche le Québec de faire du français la langue officielle. J'irais même plus loin. Rien n'empêche le Québec de devenir unilingue s'il le souhaitait, et en fait, le français, langue officielle, on pourrait dire que c'est faire du Québec une région unilingue. Et ça n'empêche pas l'usage de l'anglais. C'est là que les règles d'usage viennent protéger les droits qui sont des droits de minorité. Alors, je dirais donc que le fait qu'un territoire puisse choisir sa langue est rendu possible par le fait que le gouvernement central utilise les deux langues dans ses institutions. Ça ne va pas plus loin que ça. C'est pour ça qu'il ne faudrait pas dramatiser cette question des districts bilingues. C'est à mon sens un mauvais concept. Mais ceci dit, qu'est-ce que ça va changer pour le Québec? Ça changera strictement rien. On va rendre des services dans les deux langues au niveau des institutions fédérales.

Q: Avec les problèmes économiques actuels, le problème de l'inflation surtout, vous ne craignez pas que le gouvernement Trudeau soit tenté de retarder la révision constitutionnelle?

R: Non, non. En fait, je crois que le gouvernement Trudeau va avoir tendance à vouloir forcer les choses pour que ce rapatriement de la constitution se fasse le plus rapidement possible. Moi je vous dirai que je ne

La révision constitutionnelle



vois pas de véritable chance, parce que je considère que les problèmes d'inflation et les problèmes économiques sont peut-être les plus importants actuellement. Je vous le dis carrément: que la constitution soit rapatriée dans six mois ou soit dans deux ans, ça change pas grand-chose à toutes fins utiles. Je souhaite, pour ma part, que ce rapatriement se fasse lorsqu'on pourra vraiment faire une bonne révision constitutionnelle. Je ne suis pas sûr que le moment soit très favorable, mais ça, c'est une opinion personnelle. Maintenant, la position du Québec a été connue. Le premier ministre a dit à plusieurs reprises qu'il ne pouvait pas accepter de rapatriement constitutionnel.

Q: Vous laissez le fédéral faire le prochain pas?

Disons que oui. Il y a un problème. Je pense qu'il est assez ridicule que la constitution ne soit pas rapatriée. Il y a donc lieu de le faire. Je m'interroge à savoir si c'est la meilleure période pour le faire étant donné qu'il y a des urgences d'ordre économique. Et je reviens sur les positions québécoises qui sont bien connues, à savoir, que ce rapatriement doit s'accompagner d'une révision énorme. Pour ma part, j'ai tendance à croire, et là c'est une opinion personnelle que je donne, que ce qui est important c'est peut-être pas de marquer des points sur des dossiers précis parce que les dossiers vont varier au cours de l'histoire. En 1971, à Victoria, on faisait grand cas du dossier des Affaires sociales. Moi, je ne vous cache pas, que je n'ai jamais très bien compris. D'ailleurs pourquoi le ministre des Affaires sociales du temps considérait qu'il fallait que tout ça soit inscrit dans une constitution? Je pense que la suite des événements ne lui a pas tellement donné raison puisqu'il a été relativement facile d'en arriver à des arrangements administratifs. Je ne vois pas pourquoi, on mettrait ça dans une constitution, alors que ce sont des dossiers qui peuvent varier. Ça a toujours été mon opinion même à l'époque, et ce n'est pas moi qui étais impliqué. C'était le ministre des Affaires sociales du

temps et je dirais qu'à mon avis il en va de même sur les dossiers de l'économie, dossiers sur la culture. Ce qui me paraît plus important, c'est là une opinion personnelle que je vous donne, c'est d'obtenir deux choses: premièrement, les institutions fédérales, véritablement fédérales; deuxièmement, des normes concernant le pouvoir de dépenser, tout ça bien sûr accompagné d'un mécanisme d'amendement.

Q: Qu'est-ce que vous voulez dire par institutions fédérales?

R: C'est ce que je vais vous expliquer. Les institutions fédérales, c'est le Sénat et la Cour suprême et le cas échéant, peut-être, un tribunal constitutionnel. Mais je pense bien que la plupart des juristes souhaiteraient que ce soit la Cour suprême qui joue ce rôle-là. Voyez-vous, ce qui est important dans un pays fédéral, c'est d'avoir des institutions qui ne sont pas liées à un ordre de gouvernement d'une façon trop intime. Alors si on pouvait, dans une discussion de révision constitutionnelle, au lieu de s'attarder sur des dossiers sectoriels comme celui des Affaires sociales, trouver des mécanismes qui permettraient peut-être aux provinces d'être impliquées dans la nomination de certains sénateurs. C'est un équilibre à trouver. Il n'y a rien de révolutionnaire là-dedans. Et puis d'avoir une Cour suprême, il y a déjà eu des recommandations de faites à ce sujet-là, qui pourrait jouer le rôle de tribunal constitutionnel. Ça existe aux États-Unis, c'est un gouvernement fédéral avec des États très forts. Des États très forts, beaucoup plus forts qu'on ne le croit généralement. Alors voilà, c'est pour les institutions fédérales. Ça me paraît fondamental.

Et pour ce qui est du pouvoir de dépenser c'est bien évident que le pouvoir de dépenser, quand il est illimité ne peut que venir à l'encontre des juridictions provinciales. Alors, il faut qu'il y ait des limites à ce pouvoir de dépenser et tout le reste ça va venir par surcroît. Et c'est pour ça que moi ça ne me générerait pas tellement si on arrivait à s'entendre sur ces points-là. Ça ne me générerait pas tellement qu'on rapatrie avec un bon mécanisme d'amendements. Les autres problèmes on les réglera au fur et à mesure. Ils vont varier constamment.

Autrement dit, nous aurions le contrôle de notre mécanisme. Alors que maintenant, nous ne l'avons pas. La formule de Victoria n'était pas mauvaise à ce point de vue là parce que pour ce qui est des amendements le Québec pourrait toujours faire un veto.

Q: Faut-il s'attendre à ce que le dossier des communications fasse normalement partie de la discussion globale et que le Québec ne reparte pas avec ce dossier-là seul pour les prochains mois...?

R: Non du tout. Ce que j'ai énoncé, c'est une opinion personnelle... Je crois que nous sommes loin d'une grande négociation constitutionnelle. Faut pas être naïf, une constitution ça s'écrit pas... il y a trop d'intérêts divergents en jeu. Alors il est très possible que nous trouvions notre avantage à reprendre et à améliorer une formule d'amendement, analogue à celle de Victoria et à choisir un certain nombre de dossiers. Nous marquerions des points.

LE SOLEIL

tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE: DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE. SEPT-ILES et PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITÉ, DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE:

Par porteur, lundi au samedi: Sept-Îles et Port Cartier (par porteur) \$12.50 \$25.00 \$50.00
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec) \$12.50 \$25.00 \$50.00
Autres comités du Québec et ailleurs au Canada \$15.00 \$30.00 \$60.00
Pays étrangers \$20.00 \$40.00 \$80.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS
647-3233

RÉDACTION
647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ

ANNONCES CLASSÉES **647-3311**
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **647-3266**
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS **647-3435**
PUBLICITÉ GÉNÉRALE **647-3536**

AUTRES SERVICES

ACHATS **647-3241**
CRÉDITS ET RECOURS **647-3236**
PERSONNEL **647-3219**
PROMOTION **647-3342**

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

Vifs propos sur les centres d'accueil pour la jeunesse

par Roger BELLEFEUILLE
Des salaires plus décentes feraient en sorte que les centres d'accueil pour

la jeunesse seraient plus en mesure de compter sur de véritables psycho-éducateurs plutôt que sur des "boun-

cers", comme c'est trop souvent le cas à l'heure actuelle.
Cette remarque cinglante du dépu-

té péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, est venue en riposte au ministre des Affaires sociales à la

toute fin des travaux de la commission parlementaire des Affaires sociales et de la Justice, hier soir.

suffisantes pour la jeunesse désespérée, l'actuelle loi sur la protection de la jeunesse serait pratiquement suffisante, en y ajoutant quatre ou cinq articles supplémentaires.

Juges et avocats, a-t-il dit, sont placés devant un véritable cul-de-sac quand il s'agit de trouver un gîte à un jeune qui comparait devant la cour, ajoutant que les travailleurs sociaux font également face à ce même problème de manque de place dans les établissements de protection.

Or, pour le ministre des Affaires sociales, les solutions ne doivent pas être toujours recherchées du côté des ressources supplémentaires, échappatoire trop facile à son avis.

Il s'en est pris une fois de plus à cette approche québécoise de tout vouloir régler en termes d'établissements ou d'institution, estimant qu'il y a avant tout nécessité à préciser et à redéfinir les responsabilités respectives des différents distributeurs de services.

Il a rappelé que le Québec dépense déjà \$100 millions pour la protection de la jeunesse et que la province compte la moitié de tous les enfants placés au Canada.

Il a mis en doute la pertinence pour certains de faire souvent référence à l'Ontario ou à l'Etat du Massachusetts. Dans ces deux endroits, a-t-il précisé, l'enfant devient adulte dès l'âge de 16 ans, avec la conséquence que l'on trouve davantage de détenus de l'âge de 16 et de 17 ans dans les centres de détention pour adultes.

Rien pour convaincre le député Charron. La construction d'un stade olympique "sans toit" d'un coût de \$300 millions, est un exemple, selon lui, des priorités d'un gouvernement.

Quant à l'avant-projet de loi lui-même, il est pour le Barreau l'exemple patent de la rédaction d'un texte de loi tout à fait incompréhensible.

Défendu assez laborieusement par Me Gérard Beaupré, c.r., le mémoire s'en prend particulièrement à l'un des articles du document à l'étude, l'article 59, qu'il juge inacceptable, voir tout à fait à l'encontre des droits les plus élémentaires de tout individu.

Le Barreau n'accepte pas en effet qu'un jeune soit envoyé devant la cour sur simple soupçon, mais qu'une plainte "raisonnable" soit portée, afin que le tribunal décide. L'adulte jouit déjà de cette protection.

La Commission, qui doit entendre encore une douzaine d'organismes, a ajourné ses travaux indéfiniment, probablement jusqu'au début de la prochaine année.

Ministère de... (Suite de la première page)

de son cheminement législatif, soit la présentation d'un projet de loi à l'Assemblée nationale d'ici la fin de la présente année, à moins d'un revirement de dernière minute, improbable.

LE SOLEIL en est arrivé à ces conclusions après plusieurs rencontres et conversations téléphoniques avec des hauts fonctionnaires et des hommes politiques au cours des derniers jours.

Une promesse

Pourtant, le 23 octobre dernier, au cours d'un déjeuner-conférence de presse avec de nombreux journalistes, M. Jean Bienvenue avait annoncé que le projet de loi visant à créer le futur ministère serait "normalement" présenté à l'Assemblée nationale avant la fin de 1975.

Même dans le discours inaugural du 18 mars 1975 (document qui contient les intentions du gouvernement pour la session qui débute), l'équipe de M. Bourassa s'était engagée clairement en affirmant notamment:

"Vous serez appelés à élargir le mandat du ministère de l'Immigration, le situant dans le cadre plus vaste des Ressources humaines qui relie étroitement les problèmes de population, de main-d'oeuvre et d'immigration".

En fait, le problème est de taille puisque le futur ministère se trouverait ainsi à couper en deux, et à diminuer d'autant son importance, le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Les forces en présence

D'un côté, les dirigeants du ministère de l'Immigration, tant politiques qu'administrateurs, essaient de vendre l'idée de ce futur ministère depuis déjà fort longtemps.

Ils soutiennent que la cohérence des actions du futur ministère requiert non seulement la récupération, par l'Immigration, des services de démographie (etc.) relevant présentement des Affaires sociales, mais aussi et surtout de toute la partie de la main-d'oeuvre du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Ils affirment aussi à qui veut l'entendre que la volonté exprimée dans le discours inaugural de mars dernier devra inévitablement, en toute logique, être suivie d'une décision conséquente de la part du premier ministre Bourassa.

De l'autre côté, les dirigeants du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre ne voient pas ça du même oeil, loin de là.

D'ailleurs, le discours du ministre Gerald Harvey, le 4 novembre dernier, sur les grandes orientations futures de son ministère, est très révélateur à ce sujet puisque la main-d'oeuvre y est même indiquée comme priorité, y compris dans son vaste projet de décentralisation.

Au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, on insiste sur le fait que l'évolution du marché du travail conduit de plus en plus à une interrelation entre les relations de travail et les services de main-d'oeuvre.

Ils poussent même leur raisonnement jusqu'à prétendre que s'il y a fusion entre les deux ministères, c'est celui de l'Immigration qui devra rejoindre le Travail et la Main-d'oeuvre et non pas l'inverse. Il ne devra y avoir évidemment qu'un seul ministre.

Le dilemme illustre à quel point la décision est ultimement politique et qu'elle devra venir du conseil des ministres et en particulier du premier ministre lui-même.

Quant aux forces en présence, celles du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre semblent avoir nettement le dessus, du moins en ce qui a trait à leur crédibilité vis-à-vis du gouvernement.

L'avenir sera très révélateur à ce sujet.

Abasourdie, la CECO...

plusieurs autres membres de la famille Dubois, dont Normand et Raymond Dubois.

Devant un mur

Quelques heures avant qu'on apprenne que de nouveaux brefs d'évocation avaient été présentés devant les tribunaux, le juge Jean Dutil reconnaissait devant un certain nombre de journalistes que la décision de la Cour d'appel touchant Vic Cotroni plaçait littéralement la commission devant un mur.

Un premier exemple avait été donné la veille lorsque la commission avait décidé finalement de ne pas entendre Adrien Dubois, à huis clos comme il avait été prévu, après avoir appris que celui-ci avait déclenché le même processus juridique qui avait réussi à Vic Cotroni.

Hier, dans l'entourage des commissaires, il était même question que la CECO décide, à la suite de l'imbricolage juridique dans lequel elle a été placée, de ne même pas amorcer le dossier des frères Dubois. L'argument utilisé par deux des trois commissaires serait qu'il ne serait peut-être pas opportun d'ouvrir un dossier avec les victimes et les petits exécutants de la base sans pouvoir être assuré, comme le démontre aujourd'hui le phénomène Vic Cotroni, de pouvoir faire comparaître les têtes dirigeantes.

Les commissaires et les procureurs de la commission discutent toujours, hier, de la stratégie à prendre pour les jours à venir.

En dépit d'une bonne volonté manifeste, les brèves séances publiques de la CECO, hier, ont donné nettement l'impression d'une équipe qui n'avait pas encore réussi à retrouver son aplomb à la suite du dur coup que signifie pour elle la décision de la Cour d'appel concernant Vic Cotroni.

Contrairement à ses habitudes, la commission a commencé ses travaux avec beaucoup de retard, hier matin, travaux qui n'ont duré qu'une heure. La séance de l'après-midi a elle-même été reprise avec plus d'une heure de retard. On avait un peu l'impression, si on ne permet l'expression, d'assister à la remontée très lente sur le ring d'un boxeur "groggy" (abasourdi) qui vient de se faire appliquer une solide droite à la mâchoire.

La nervosité et l'inquiétude étaient évidentes dans les rangs de la commission. Un exemple. Le juge Jean

Commandos sud...

(Suite de la première page)

Dutil confirmait au début de l'après-midi aux journalistes (ce que LE SOLEIL avait déjà annoncé) que le mandat de la CECO avait été prolongé de cinq mois, soit jusqu'à la fin de mai 1976. Son collègue, le juge Cordeau, s'empressait toutefois, quelques minutes plus tard, de préciser que l'arrêté en conseil autorisant ce prolongement de mandat n'avait toujours pas été signé par le conseil des ministres.

Il est cependant évident que le mandat devra nécessairement être prolongé, si ce n'est que pour permettre aux commissaires de rédiger leur rapport final. Par ailleurs, il n'est pas impossible, advenant une décision favorable de la Cour suprême du Canada, d'ici à la fin de décembre, que la CECO présente après les Fêtes des audiences publiques afin d'entendre les importants témoins qui lui ont échappé jusqu'à présent.

6 victimes dans un...

(Suite de la première page)

sonnes étaient des ingénieurs et ils venaient ici dans le but de tenter de solutionner, semble-t-il, les problèmes que connaît l'usine de fabrication de glace en grain dont la construction au coût de \$1,800,000 a été complétée, l'été dernier. Trois d'entre eux étaient des employés de la firme Monarque, Morelli, Gaudette, Laporte Co., de Montréal, qui a aussi un bureau à Saint-Jean d'Iberville.

Le bimoteur appartenait à la compagnie Richel'Air Ltée, de Saint-Jean. Il avait quitté cette dernière ville, hier matin, et il a atteint les Iles-de-la-Madeleine, après un escale à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Vents forts

La tragédie s'est produite vers 11h45, heure des îles, soit à 10h45, heure de Québec. Le vent soufflait à 38 milles à l'heure en direction nord-nord-est et le thermomètre marquait moins 4 degrés Celsius (24 F.). Le ciel était couvert.

Certains témoins ont laissé entendre que l'avion avait éprouvé certaines difficultés avant de se poser à l'aéroport de Havre-aux-Maisons et qu'au moment d'atterrir, de la fumée s'échappait de la queue de l'appareil.

Commandos sud...

(Suite de la première page)

C'est d'ailleurs face à cette tension croissante de l'opinion publique qu'on attribue les manoeuvres militaires de cette nuit.

Certains partisans des Molouquois pourraient en effet tenter de venir en aide à leurs compatriotes. D'un autre côté, de nombreux coups de téléphone anonymes continuent d'être donnés par des Hollandais au quartier général des autorités à Beilen, pour lancer des menaces contre la colonie sud-moluquoise qui réside aux Pays-Bas.

Ayant servi de supplétifs à l'Armée néerlandaise pendant la guerre d'indépendance de l'Indonésie, les Sud-Moluquois ont été livrés à leurs "ennemis" lors de la Conférence qui rattacha en 1949 l'archipel des Moluques à l'Indonésie.

Le 25 mai 1950, les Moluquois du sud, en majorité chrétiens, avaient d'ailleurs proclamé à Amboine, la capitale, une république indépendante dont l'éphémère président M. Sumakil devait être exécuté plus tard par les Indonésiens.

Entre 1950 et 1951, 12,000 Moluquois se réfugièrent aux Pays-Bas sans perdre pour autant la volonté de retourner un jour dans leur pays. En comptant les enfants nés aux Pays-Bas, ils sont aujourd'hui 36,000 dont la majorité ne parvient pas à s'adapter à la vie hollandaise et continue à croire à la "République indépendante des Moluques du sud", dont un ingénieur de Rotterdam, M. Johannes Alvar Manusama s'est proclamé "président en exil".



Protection complète assurée

madame



Place Laurier, Place Fleur de Lys.



\$1.05 de plus le 25 oz

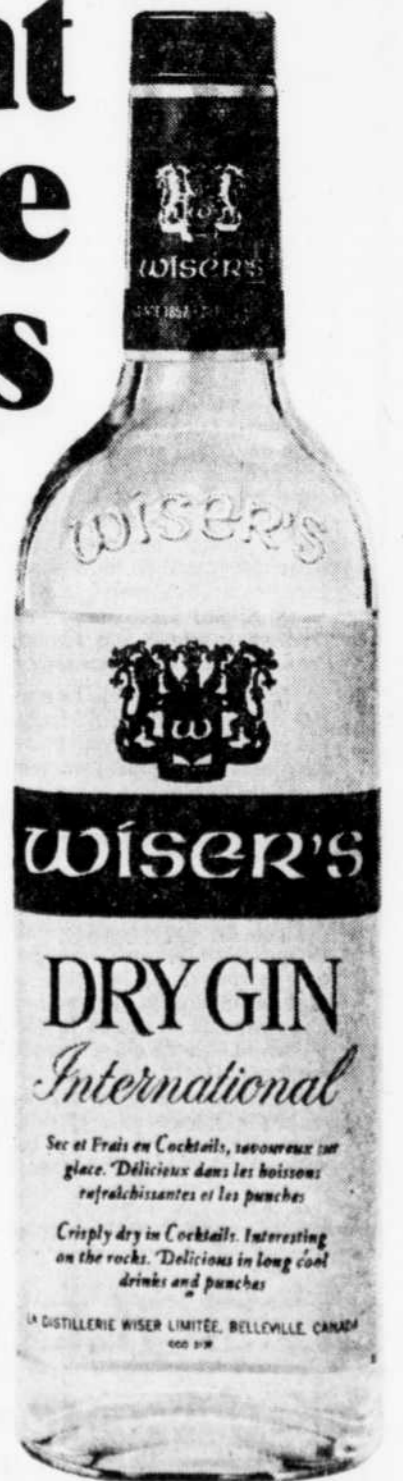
Les anglais d'Angleterre essaient encore de nous avoir

Surtout qu'on est aussi bons, sinon meilleurs. Ça fait que... achetez le gin Wiser's et mettez la différence dans vos poches.

amenez-en des anglais, bien équipés, on peut tous leur en montrer.

25 oz 181A \$6.20
40 oz 181B \$9.45

Distillé et embouteillé par la Distillerie Wiser Limitée, Belleville.





Monsieur Québec par Yves Bernier

Le Cabaret

Le Concorde cherche une formule. Celle de son Cabaret ne donne pas les résultats escomptés et les autorités de l'hôtel songent à transformer l'établissement. Peut-être un piano-bar. Ce ne serait plus le "gros show", mais il y aurait plus de clients.

Le tunnel va être complété

Les décisions sont prises, et les travaux devraient commencer incessamment. Nous parlons du tunnel qui doit relier directement le réseau souterrain de la colline parlementaire à celui de Place Québec et de Place Haute-Ville, sur le boulevard Saint-Cyrille. Dans les plans originaux, d'ailleurs, il avait été prévu que tout le réseau souterrain devait être relié, sans obliger les gens à sortir à l'extérieur. Mais la construction avait été amorcée au moment de la crise d'octobre, en 1970, et le gouvernement avait alors décidé de faire aboutir le tunnel de Place Québec, en surface, près de l'édifice D (questions de sécurité).

Bell Canada use d'imagination?

Au lieu de crier sans arrêt à la hausse de ses tarifs devant l'inflation, la compagnie Bell Canada a décidé de faire preuve d'imagination. La compagnie nous avise en effet que l'implantation de la Téléboutique (la première à Ste-Foy), où les abonnés vont commander eux-mêmes leurs appareils et gadgets divers, répond aux restrictions budgétaires qui affectent des projets nécessitant de forts investissements de matériaux. Ainsi, la nouvelle formule va permettre à la compagnie de "fournir un service efficace à l'abonné et moins onéreux pour Bell Canada". Quand on veut, on peut.

Vitamine C, etc...

Certains hôpitaux de la région font de la médecine préventive vis-à-vis leurs employés. C'est bien normal, car il faut quand même éviter que les employés soient malades pour mieux soigner les malades. On distribue gratuitement à qui en fait la demande la vitamine C qui permet de se prémunir contre

Hospitalité-Québec cesse de respirer

A toutes fins pratiques, Hospitalité-Québec (commercialisation touristique) n'existe plus depuis une semaine. M. Léo Normand, président-directeur général de l'organisme a remis sa démission, jeudi dernier, à la société à but non lucratif ne pouvant plus lui verser son salaire. Avec un déficit accumulé de \$30,000., l'organisme de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Québec métropolitain ne pouvait plus opérer. A la réunion de son exécutif, lundi, il a été décidé d'intégrer les opérations d'Hospitalité-Québec et d'assumer les engagements de la société au niveau des programmes de voyages à forfaits dans le cadre de l'opération "Destination-Québec", pour jusqu'à la fin de 1977. La société créée par la Chambre comme service de commercialisation touristique, il y a à peine quatre ans, n'a donc plus d'autre choix que de se saborder définitivement. M. Normand sera engagé par la Chambre pour administrer les programmes en cours. Dans son mémoire remis à la Communauté urbaine, en septembre dernier, la Chambre suggérait la création d'une société mixte de tourisme

régional qui regrouperait tous les intervenants en la matière, ce dont nous avons parlé à plusieurs reprises. La disparition d'Hospitalité-Québec serait-elle le coup d'envoi du nouvel organisme?

certain temps pour éduquer les automobilistes et pendant ce temps on devra être très sévère.

Objectif de 300,000 bougies

André Paquet, président du Comité de la Bougie du Carnaval 76, nous a appris cette semaine que l'objectif qu'il s'était fixé cette année était de 300,000 (1975: 235,000 vendues). Il est normal que l'objectif augmente, mais ce qui est nouveau c'est l'organisation d'envergure mise sur pied pour atteindre cet objectif. Cette année, les responsables ont réussi à structurer la vente de la bougie dans un territoire élargi. A l'ouest, on va jusqu'à Trois-Rivières et Plessisville, à l'est on atteint la Malbaie et Rimouski, et au sud on se rend jusqu'à la frontière américaine. Cela fait déjà trois ans qu'André Paquet participe au Carnaval de façon active. Il a commencé en 1972 comme gérant de paroisse.



Que sera l'effigie du Bonhomme pour 1976? Nous le saurons bientôt, explique le président de la vente, M. Serge Pelletier. Une chose est acquise, le fabricant ne sera pas un citoyen de Hong Kong.

la grippe. Il a été cependant impossible de savoir si cette distribution de pilule peut aller jusqu'à la lettre "A", pour anti-conceptionnel?

Les gens ne savent pas vivre

Plusieurs automobilistes ont écopé récemment de contraventions dans les parcs de stationnement de la ville de Québec (Hôtel de ville, Carré d'Youville), pour des raisons qu'ils jugent illogiques. Le maire

Gilles Lamontagne nous a précisé que c'est la seule façon de montrer aux gens à vivre. Dans les stationnements, il était devenu impossible d'obtenir un minimum de savoir-vivre: voitures stationnées dans les allées de dégagement, bloquant l'entrée ou la sortie d'autres automobiles, d'autres se stationnent à cheval sur deux espaces délimités par des lignes blanches. Tout le monde veut être stationné près de la sortie, et beaucoup ne font aucun effort pour se garer de façon convenable. Evidemment, il faudra un

Ecole des Compagnons de Cartier

Les parents approuvent la décision de la direction

par Jean MARTEL

Le comité d'école des Compagnons de Cartier, à Sainte-Foy, appuie la décision de la direction de l'institution d'avoir fermé temporairement l'école et d'obliger les élèves de secondaire III, IV, et V à se réinscrire.

Cette prise de position du comité d'école, formé de parents d'élèves, a été adoptée au cours d'une réunion d'urgence qui s'est tenue, avant-hier midi.

Cette attitude contraste avec celle des enseignants et du personnel de l'école qui ont dénoncé, dans un communiqué de presse, la décision de la direction de fermer l'école et de demander aux élèves de se réinscrire.

C'est mardi après-midi que le principal et ses adjoints ont pris la décision de suspendre les cours pour une période indéterminée. A ce moment-là, les élèves de secondaire III, IV et V tenaient une assemblée aux heures de cours et ne sont pas retournés en classe en dépit de la demande explicite que venait de leur faire le principal de mettre un terme à leurs délibérations.

Une certaine dispersion

Mme Marthe Van Neste, présidente du comité d'école, a expliqué au SOLEIL les raisons qui avaient amené

les parents du comité à appuyer les gestes de la direction de l'école.

"Pour eux, la situation aux Compagnons est inacceptable. Il existe comme une dispersion de tout le monde à l'école. Les gens posent toutes sortes de gestes et décident pour eux-mêmes sans regarder autour."

"Or, de continuer Mme Van Neste, il faut une règle quand on vit ensemble."

"En ce qui concerne la réinscription des élèves, le comité d'école a été d'accord, parce que les parents ont vu dans cela une opération qui permettrait à chaque parent de prendre conscience de ce que c'est que d'envoyer un enfant à l'école publique. Ce serait comme une sensibilisation."

Hier, Mme Van Neste et un autre membre du comité d'école travaillaient avec le principal pour trouver les modalités les meilleures du retour des élèves à l'école. L'ouverture des Compagnons se ferait le lundi, 8 décembre, mais cela n'était pas encore certain hier.

Les motifs

De son côté, M. René Bérubé, principal de l'école, a expliqué au SOLEIL les raisons qui ont motivé la décision qu'il a prise avec ses collaborateurs de fermer l'école et d'exiger une réinscription.

"L'an dernier, a-t-il dit, le conseil étudiant avait soumis un projet de charte pour les élèves, mais la direction l'a refusé. Un nouveau texte a été proposé cette année.

D'autre part, un comité provisoire a été mis en place, et la direction a accordé aux élèves trois jours de classe pour étudier en assemblée le projet de charte et d'autres sujets reliés aux affaires étudiantes.

"Or, a continué M. Bérubé,

les élèves ont tenté à trois reprises d'obtenir d'autres journées de classes pour discuter de leurs affaires. Ils ont fait signer des pétitions dans ce but auprès des élèves. Il y a eu deux départs de débrayage.

"Enfin, a ajouté le prin-

cipal, nous ne pouvons accepter que des réunions de 1.000 élèves se tiennent dans une salle qui peut contenir 400 personnes. Il y a là une question de sécurité".

Il est à remarquer que

l'assemblée qui s'est tenue mardi était autorisée pour l'heure du midi seulement. C'est lorsque la réunion s'est prolongée pendant les heures de cours que M. Bérubé est intervenu et a demandé

aux élèves de retourner en classe. Le principal a conclu en disant que c'est tout ce contexte qui l'a incité à prendre les décisions que l'on connaît.

ERRATA

Dans notre annonce parue dans ce journal le 2 décembre, vous auriez dû lire: Prix suggéré: \$9900. en spécial jusqu'au 15 déc. \$8995.



777 ouest, boul. Charest 683-4451

SACHEZ VOUS PLAINDRE!

La plupart des gens, aussi paradoxal que cela puisse paraître aujourd'hui, ne se soucient même pas de connaître ni à plus forte raison de perfectionner les moyens par lesquels faire valoir leurs droits. Si vous êtes, vous, un consommateur qui se juge lésé, vous trouverez dans Sélection du Reader's Digest de décembre un plan d'action qui vous aidera à obtenir satisfaction. Apprenez comment user du téléphone à bon escient et quels sont les points à vous rappeler pour écrire une lettre de réclamation efficace. Achetez Sélection de décembre aujourd'hui même.

IMPRIMERIE ÉCLAIR

ÉPARGNEZ TEMPS ET ARGENT

Besoin d'imprimerie rapide à bas prix? 50 à 5000 copies pendant que vous attendez.

Regardez ce bas prix 100 COPIES \$4. OFFSET

2518, ch. Ste-Foy (près route du Vallon) 656-1790

LA JOIE DE VIVRE

Bordeaux rouge 397F \$2.15

CAILLOU ROUGE

Bordeaux rouge 397B \$2.55

L'ANCRE VERTE

Entre-deux-Mers, très sec 411A \$2.55

CHAMPLURE

Vin tuilé de Bourgogne 626H \$2.90

RÉSERVE D'ANTAN

Bordeaux rouge 398B \$2.20



A vous de choisir...

APPELEZ-NOUS POUR OBTENIR LA LISTE DES EMBALLAGES-CADEAUX 526-0404

LES DISTRIBUTIONS CLEMENT INC. 1860 est, rue Sherbrooke Montréal, P.Q.



Le Noël du Père Noël le projecteur Kodak Carousel 760H

Voici un cadeau qui plaira vraiment à papa grâce à sa mise au point automatique, son alimentation par gravité et sa télécommande en marche avant ou arrière. Chaque projecteur Carousel, depuis le pocket jusqu'au custom, vous offre la qualité Kodak qui se traduit par un fonctionnement sûr. Cette année, faites du projecteur Kodak Carousel 760H le Noël du Père Noël. On peut le voir chez le marchand photo. Moins de \$234.

Depuis longtemps, le cadeau toujours présent

PHOTO CENTRE BRUNET 605 est. St-Joseph, Québec Place Laurier, Ste-Foy - 656-1717	MONTREAL PHOTO 5, PLACE QUEBEC, QUEBEC TEL.: 529-8238 PL. Fleur de Lys, Québec 529-2541	Lefebvre ST-RAYMOND LE CENTRE-PHOTO DU COMTE PORTNEUF
HENRI LECLERC 4151 BOUL. STE-ANNE QUEBEC TEL.: 661-6983	au Royaume de la CAMERA INC. 359 est. boul. Charest 529-2537	SYNDICAT DU BIJOU 10 Rte Trans-Canada Tél.: 833-2173
BELLAVANCE INC. Rimouski - Montmagny Gaspé - Hauteville Rivière-du-Loup Sept-Îles	BELEM PHOTO INC. Centre d'achats Place Laurier Québec, P.Q. 656-6525	PHOTO ABS LTEE Place Ste-Foy Québec, P.Q. 651-8757
LIVERNIS PHOTO 1200 ST-JEAN QUEBEC TEL.: 692-3940	STUDIO TREPANIER ENR. Donnacona, P.Q. 285-3060	STUDIO GOSSELIN LTEE 10 AVENUE BEGIN LEVIS TEL.: 837-8868
ARMAND GOSSELIN & FILS INC. 159 RUE COMMERCIALE LEVIS TEL.: 833-4225	PHARMACIE MARTEL 175, RACINE, LORETTEVILLE Tél.: 842-3627	

la consommation



la suggestion du jour



Le pot de terre...

Le Soleil, Jacques Deschênes

La grande vogue que connaît la céramique au Québec ne se dément pas. Nombreuses sont les boutiques qui proposent un éventail varié d'objets de terre cuite: la lampe à l'huile, la cocotte, l'assiette, le bol, l'ensemble sucrier, pot à lait, etc. Les prix varient grandement selon l'objet: un petit bougeoir se vend ainsi par exemple \$5 tandis que cette magnifique cocotte vaut \$45. Certaines sont cependant moins dispendieuses: \$25.

Quant à l'assiette derrière, son prix est de \$12. Ces objets ont été photographiés dans une boutique du quartier latin spécialisée dans les objets de céramique.

Imprudence incroyable de certaines personnes

par Marie CAOINETTE

Les pièges de toutes sortes qui semblent guetter le consommateur à chaque pas finissent par rendre ce dernier extrêmement méfiant à tous points de vue, mais ne l'empêchent pas d'agir souvent avec une légèreté incroyable dans des cas bien simples ou courants.

Ainsi, quantité de consommateurs rangent toujours leur produit à nettoyer les tuyaux dans l'armoire sous l'évier alors qu'il s'agit d'un des produits les plus dangereux pour de jeunes enfants!

Or les enfants âgés de 0 à 4 ans représentent 80% des cas d'empoisonnement au Canada et dans un peu moins de la moitié des cas, ces empoisonnements sont imputables à des produits ménagers!

C'est donc dans le but de renseigner les consommateurs (et surtout les consommatrices) sur les dangers les plus imminents dans les domaines de la sécurité et de la consommation que deux ministères fédéraux participent à l'heure actuelle à une série de journées d'information à travers le Québec, grâce à la collaboration du ministère de l'Agriculture du Québec. Une vingtaine de villes seront ainsi visitées.

Les deux ministères fédéraux qui ont mis sur pied ce

programme conjoint d'information sont le ministère de la Santé et du Bien-Être national (direction générale de la protection de la santé) et celui de la Consommation et des corporations. Les thèmes abordés lors des réunions sont les analgésiques, les suppléments vitaminiques, les produits chimiques d'usage domestique et les jouets.

Le ministère de l'Agriculture du Québec intervient dans l'organisation de cette tournée d'information en tant que responsable de sa partie "technique" et du choix des participants à ces journées. Choisis par les conseillers en économie familiale du ministère de l'Agriculture, ces participants sont toutes membres d'associations féminines telles l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), les Cercles de fermières, etc.

Mercredi dernier, au sous-sol de l'église paroissiale Ste-Monique dans le quartier les Saules, quelque 80 femmes déléguées de leur association participaient à la journée d'information organisée pour la région métropolitaine de Québec (de Port-neuf à Montmorency).

La journée débute par un bref exposé des responsables régionaux des ministères de la Santé et de la Consommation et des Corporations sur les responsabilités respectives de leurs ministères dans le domaine de la consommation et de la sécurité. Les femmes sont ensuite invitées à se grouper en ateliers de discussion pour étudier les informations de nature sécuritaire que fournissent les étiquettes des produits tels les analgésiques, les produits chimiques d'usage domestique, de même qu'à évaluer leurs besoins et leurs habitudes dans le choix et l'usage de ces produits. Enfin, une plénière rassemble les participantes qui font part de leurs observations et formulent, à l'occasion, des recommandations dont certaines visaient, mercredi, à rendre plus sévère encore la réglementation fédérale touchant les normes d'acceptation de certains produits.

LE SOLEIL publiera la semaine prochaine une série d'articles rendant compte de la foule d'informations de première importance qui ont fait l'objet de cette journée d'information sur les analgésiques, les suppléments vitaminiques, les produits chimiques d'usage domestique et les jouets.

H.R. ouvert vendredi jusqu'à 21h.
le temps des cadeaux
HOLT RENFREW



Gardez ses trésors à l'abri, en douceur. Boîtes à bijoux en velours d'Italie. En exclusivité. Plusieurs formats, grandeurs et couleurs. \$15 - \$35 dans la collection. Au Rayon des Accessoires au rez-de-chaussée. A nos deux magasins.

Emballage-cadeau H.R. sans frais!
L'argent-cadeau H.R. ... le cadeau parfait!

le temps des cadeaux
HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste-Foy

2 hrs station. gratuit, Parc-Autos
Place de l'Hôtel de Ville

Opposition des JC à AUTOBAC

par J.-Jacques SAMSON

Les membres du conseil d'administration de la régionale des Jeunes chambres de Québec se sont prononcés, hier, contre l'application d'un programme d'assurance automobile du type proposé par le Bureau d'assurance du Canada, l'AUTOBAC.

Le rapport de la commission d'étude, qui s'est penchée sur le sujet, soutient que l'entreprise privée a une meilleure qualité de service par sa disponibilité, sa rapidité, son efficacité, son adaptation du produit aux besoins du consommateur et est plus facile à administrer.

Selon les auteurs de l'étude, le principe de l'indemnisation, sans égard de la responsabilité, risquerait de provoquer un effritement du sens des responsabilités et par le fait même, un danger de dégradation morale.

"La crainte de la responsabilité financière est toujours et, même de plus en plus, un facteur important pour minimiser les pertes dues à la circulation routière."

Les membres de la Jeune chambre se disent en désaccord avec les modes d'indemnisation proposés par le Bureau d'assurance du Canada, sont d'avis que le coût de la prime d'assurance ne devrait pas être uniforme pour tous et soumettent enfin une longue liste de recommandations visant à abaisser le taux d'accidents de la circulation.

Le document, qui doit être soumis pour approbation à la Fédération nationale des Jeunes chambres, souligne enfin que les compagnies d'assurance automobile devraient se porter acquéreurs ou prendre des ententes avec des garages qui font l'évaluation et la réparation des voitures accidentées et que les dommages par collision, y compris son déductible, devraient immédiatement être payés par la compagnie à son assuré, quitte à se faire rembourser par la suite par l'assureur de la tierce partie.

Se méfier des oestrogènes

BOSTON (AP) — L'utilisation des oestrogènes pour combattre les effets de la ménopause pourrait accroître de cinq à sept fois le risque d'un cancer de l'utérus, révèlent deux études indépendantes publiées par le New England Journal of Medicine.

H.R. ouvert vendredi jusqu'à 21h.

le temps des cadeaux
HOLT RENFREW



Au monde enchanté de Germaine Monteil. Bakir, le nouveau parfum mariant plus de cent précieuses essences. Parfum, eau de cologne, atomiseurs. \$15-\$20. Germaine, un parfum étincelant. Flaçon ou atomiseur; \$10-\$27.50. Secret Royal, le tenace. Du parfum à l'huile de bain, \$7.75-\$17.75. Pourquoi ne pas téléphoner à 692-3680?

Rayon parfums, rez-de-chaussée.

Emballage-cadeau H.R. sans frais!
L'argent-cadeau H.R. ... le cadeau parfait!

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste Foy

2 hrs station. gratuit, Parc-Autos, Place de l'Hôtel de Ville

Bénédictine

Sa popularité dure depuis 450 ans



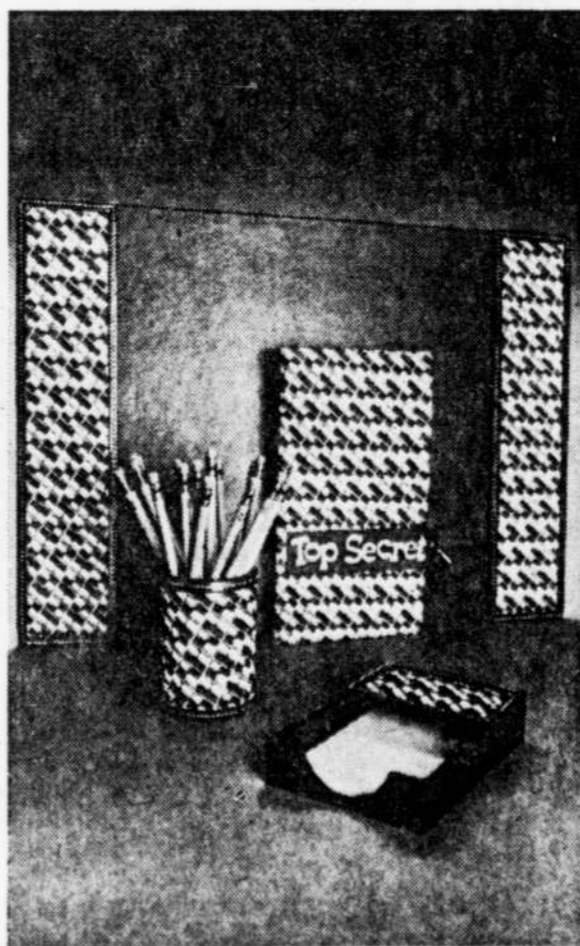
Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada Ltée.

H.R. ouvert vendredi jusqu'à 21h.

le temps des cadeaux
HOLT RENFREW

accessoires monogrammés H.R.

Tout pour garder un pupitre en ordre. Collection exclusive d'Italie. Marron ou bleu. Garniture cuir. \$5-\$35. Cadeaux au rez-de-chaussée. Nos deux magasins.



Emballage-cadeau H.R. ... sans frais!



un choix qui donne de la joie

Le pullover Cardin, exclusif, d'Italie. Pur coton. Dix coloris. P.M.G. \$25. Au troisième. Sportswear. Achats sur place seulement. Nos deux magasins.

L'argent-cadeau H.R. ... le cadeau parfait!

le temps des cadeaux
HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste Foy

2 hrs station. gratuit, Parc-Autos, Place de l'Hôtel de Ville

Le Soleil en procès La défense se sert de bandes sonores

par J.-Claude RIVARD

La troisième journée du procès pour libelle diffamatoire intenté contre LE SOLEIL par M. Emmanuel Ené, président en 1974 du Comité québécois d'aide et de développement, s'est terminée hier soir, sur une note électronique.

Pendant la majeure partie de l'après-midi, le juge Jacques Dufour, de la cour supérieure, a entendu divers enregistrements sur bande magnétique dont ceux réalisés par Radio-Canada et son journaliste Louis Lesage, pour deux émissions de "Présent-Québec", en novembre 1974.

L'audition de ces enregistrements tout autant que le témoignage de M. Lesage lui-même, devaient en principe confirmer la véracité, l'authenticité et l'intérêt public des faits relatés par la journaliste Micheline Drouin, en première page de l'édition du 18 novembre 1974 du SOLEIL sous le titre: "Où vont les fonds destinés au Biafra".

Dans ces enregistrements l'ambassadeur du Nigeria au Canada, M. Peter Afolabi, déclare que M. Ené n'a jamais été autorisé à mener une campagne de souscription dans la région de Québec pour procurer les fonds nécessaires à la réalisation d'un système d'approvisionnement en eau potable dans la région de Udi. L'ambassadeur déclare que M. Ené s'est mis dans l'illégalité; que s'il se trouvait au Nigeria, il serait poursuivi en justice; que les fonds recueillis devraient être remis à l'ambassade pour qu'elle les dirige vers la population concernée; que la campagne de souscription devrait immédiatement cesser.

Les bandes magnétiques font aussi entendre des entretiens avec M. Maurice Gobeil, de Carrefour Tiers-Monde, lequel signale que le groupement de M. Ené, le

CQAD, n'a jamais fait partie de son organisme; que l'on entretient des doutes quant à l'usage fait de l'argent recueilli; que Carrefour Tiers-Monde songe pouvoir un jour devenir un genre de corps intermédiaire ayant pour but de s'assurer du sérieux des projets entrepris dans le Tiers-Monde et prévenir le public lorsque sa générosité risque d'être frustrée par des projets douteux...

Le juge a coupé court au témoignage du journaliste Louis Lesage en faisant remarquer que malgré tout l'intérêt qu'il a pu susciter, celui de Mlle Drouin avait été suffisamment clair par lui-même et qu'il n'avait pas besoin de corroboration.

Rappelons que LE SOLEIL est poursuivi pour \$150,000 par M. Ené, un fonctionnaire du gouvernement québécois qui se déclare lésé dans sa réputation et dans son intégrité. Le mouvement qu'il représente, réclame pour sa part quelque \$56,000.

A LA CROIX-ROUGE



Monsieur Paul Pleau, directeur général Hôpital St-Sacrement a été réélu à la présidence de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, Section de Québec, lors de l'assemblée annuelle tenue le premier décembre.

Monsieur Pleau, se dévoue comme bénévole pour cette société depuis déjà de nombreuses années. (ANN.)



Bijoux pour vous, messieurs.

Vous recherchez des accessoires à la fine pointe de la mode internationale? Allez chez Birks où vous trouverez ce que l'homme moderne peut porter avec élégance. En voici quelques exemples.

Chaîne dorée de 18", \$8.50. Piment sur chaîne de 24", en sterling ou sterling doré, \$20. Numéro Un, deux-tons, sur chaîne de 24" en sterling doré, \$17.50. Chaîne de 24" avec croc deux-tons en sterling doré, \$17.50. Croix en sterling ou sterling doré sur chaîne de 24", \$20. Bracelet massif à maillons plats, doré, \$12.50.

A NOS 3 MAGASINS

BIRKS
JOAILLIERS

Zellers SUGGESTIONS POUR CADEAUX DE NOËL

SAMEDI 8 DECEMBRE SEULEMENT

CALCULATRICE "NOVUS 650"

15 touches
"MATHBOX"

SPECIAL

\$8⁸⁸

Prix régulier \$12⁸⁸

AUTO-PLAGE DE "BARBIE"

Un jouet "Mattel"

Prix régulier \$15⁸⁸

SPECIAL
\$10⁸⁸

RONDELLES A LA MENTHE

"Elégante" de "Smiles'N Chuckles"

SPECIAL

2/88¢

PRIX REGULIER 69¢

CHALETS SUISSES "FISHER PRICE"

Jouet pour enfants de 2 à 8 ans

Prix régulier \$12⁹⁷

SPECIAL
\$9⁸⁸

CAMERAS "POLAROID"

"Super Shooter"

SPECIAL

\$22⁸⁸

Prix régulier \$27⁸⁸

BATONS DE HOCKEY "KOHO"

"Pee Wee Pro"

Prix régulier \$5⁹⁷

SPECIAL
\$4⁸⁸

GRILLE-PAIN "SILEX"

2 tranches par "Proctor-Lewyt"

SPECIAL
\$8⁸⁸

Prix régulier \$12⁹⁷

EXCAVATEURS "TONKA"

pour le jeune garçon actif

Prix régulier \$7⁹⁷

SPECIAL

\$6⁸⁸

QUANTITES LIMITEES

Venez tôt!

JEU DE HOCKEY "BRUNSWICK"

Sur coussin d'air

SPECIAL

\$35⁸⁸

Prix régulier \$44⁸⁸

PLACE FLEUR DE LYS - 550 BOUL. WILFRID-HAMEL, QUEBEC

La CECO semble en avoir fini avec le dossier italien

par Léonce GAUDREULT
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Le clan Cotroni-Violi de Montréal a dû se plier aux "boss" de la mafia newyorkaise et reprendre dans ses rangs l'un de ses dirigeants "infidèle" qu'il avait expulsé.

L'incident rapporté dans ses moindres détails hier par la CECO, visait à démontrer l'emprise qu'avait la famille Bonanno de la Cosa Nostra américaine sur le groupe de Montréal.

Les commissaires de la Commission d'enquête sur le crime organisé ont de plus révélé que le clan de Montréal avait décidé de constituer une banque d'argent — une sorte de "fonds de défense professionnelle" — pour défendre ses dirigeants devant les cours de justice tout en assurant à leurs familles, surtout à celles des "picciotto" emprisonnés, des moyens de subsistance. Les discussions à ce sujet ont commencé au début de 1975, au moment où Vic Cotroni et Frank Cotroni séjournèrent en prison.

Ces dernières informations portant sur l'activité de la mafia italienne à Montréal mettaient fin au dossier "Cotroni-Violi" ouvert il y a déjà trois semaines. Vic Cotroni devait comparaître ce matin, uniquement pour informer la CECO de la victoire qu'il vient d'obtenir grâce à un jugement de la Cour d'appel du Québec lui permettant de ne pas témoigner. La semaine prochaine, selon les prévisions, devrait être consacrée au dossier de la famille Dubois qui, selon la police, contrôle une partie du crime organisé sur une partie de l'île de Montréal.

New York
A l'aide de l'écoute électronique et de surveillance policière, tant montrealaise que newyorkaise, la CECO a démontré hier, que les dirigeants de la famille Bonanno des Etats-Unis avaient dû intervenir pour mettre fin à un important conflit parmi leurs dirigeants de la mafia montrealaise, en 1972.

Paolo Violi et Vic Cotroni avaient commencé à se plaindre et à se méfier de l'un de leurs acolytes, Nick Rezzuto, un Sicilien d'origine, qu'ils consi-

déraient comme un "infidèle". Au cours d'une série de conversations à l'intérieur du clan montrealais, de mai à septembre 1972, il a été démontré que les dirigeants montrealais avaient finalement décidé d'expulser Rezzuto, peu importe ce que pourraient dire les "boss" de New York. Après tout, affirmait Vic Cotroni à Violi le 15 septembre 1972, "je suis le capo decima (chef de bande)" ici et j'ai donc le pouvoir d'expulsion. Si New York n'est pas content, "ils pourront toujours lui trouver une place chez eux."

Mais le "parrain" de la famille Bonanno, alors dirigée par Natale Evola (alias Jos Diamond), n'était pas de cet avis et décida d'envoyer deux de ses émissaires à Montréal pour rétablir la paix dans le clan Cotroni-Violi.

Quelques jours plus tard, soit le 24 septembre, Mike Zaffarano et Don

Niccolino Alfano rencontraient à Montréal, à la demeure de Paolo Violi, tous les chefs du clan pour solutionner le conflit et ainsi permettre à Rizzuto de réintégrer les rangs.

Un fonds spécial

La CECO a de plus révélé que le gang de Montréal avait décidé, au début de 1975, de constituer une banque d'argent, comme cela se faisait, semble-t-il, dans tous les autres clans de la famille Bonanno, pour défendre ses membres devant les tribunaux.

Vic Cotroni avait été emprisonné le 10 septembre 1974 pour outrage au tribunal devant la CECO, mais il était finalement sorti de prison le 19 février 1975 après avoir obtenu un cautionnement en attendant le résultat de son appel qu'il a présenté devant une cour supérieure. La cour n'a d'ailleurs toujours pas statué sur la sentence

d'emprisonnement que lui avait servie la CECO.

Frank Cotroni était lui-même en prison aux Etats-Unis et faisait face, à l'époque, à la justice américaine concernant une importante affaire de trafic de narcotiques vers la frontière mexicaine.

Au début de janvier, selon l'écoute policière, et d'autres sources, dont a fait état le sergent-détective Normand Ostiguy, le clan montrealais avait décidé de commencer une collecte spéciale dans les bars et clubs de nuit qu'il contrôlait pour ramasser un fonds afin de venir en aide financièrement à la défense de Frank Cotroni.

Paolo Violi ne semblait pas tellement priser cette collecte dans le "public", selon les informations fournies par M. Ostiguy de la police de la Communauté urbaine de Montréal. Il trouvait qu'elle n'était pas nécessaire puisque Vic Cotroni n'avait qu'à sortir

de l'argent de ses propres coffres pour aider son frère Frank Cotroni.

Finalement, le 5 mars 1975, après la sortie de Vic Cotroni de prison, Violi défendit devant lui la nécessité de constituer une "banque d'argent" spéciale visant à défendre les membres de la famille, lui reprochant même de ne pas l'avoir fait auparavant, comme c'est le cas dans les autres clans de la famille Bonanno.

Au cours de cette même période, toujours à l'époque de l'emprisonnement de Vic Cotroni, Violi obtint de Phil Rastelli, le nouveau "parrain" newyorkais, d'obtenir la succession officielle de Vic Cotroni. C'est ainsi qu'il informait le 18 janvier 1975 son collègue Joe DiMaulo que Rastelli venait de lui transmettre les pouvoirs en l'absence de Vic Cotroni et que Joe DiMaulo aurait lui-même à s'occuper tout spécialement de la "protection" et des restaurants dans Montréal.

Ottawa ne prendra pas la relève

OTTAWA (PC) — Il n'est pas question pour le gouvernement fédéral de prendre en mains l'enquête menée actuellement au Québec sur le crime organisé.

C'est ce qu'a déclaré hier le solliciteur général, M. Warren Allmand, dans le but de dissiper tout malentendu sur les propos qu'il avait tenus la veille à Sherbrooke où l'on a rapporté qu'Ottawa formerait sa propre commission advenant que la Cour suprême juge la CECO inconstitutionnelle.

M. Allmand a expliqué qu'il n'avait fait que reprendre la déclaration de son collègue à la Justice, M. Ron Basford, qui a affirmé récemment, aux Communes, que le gouvernement fédéral apporterait les amendements législatifs nécessaires pour permettre à la CECO de continuer son travail si le jugement de la Cour suprême lui était défavorable.

H&R BLOCK (CANADA) LTEE
POUR VOTRE IMPÔT

FRANCHISE DISPONIBLE

(pour l'extérieur de la ville de Québec)

H & R BLOCK, le plus grand service d'impôt du Canada, est à la recherche d'une personne responsable, capable d'opérer un bureau d'impôt. Expérience en impôt même si utile, n'est pas essentielle. Une occasion unique pour une personne qualifiée. Nous subvenons à l'entraînement, aux fournitures et à la publicité. La franchise BLOCK peut être opérée conjointement avec certaines autres affaires.

Téléphonez à frais virés **1-418-522-5144**

H & R BLOCK
a/s Claude Tremblay
578, St-Jean, Québec 4, Québec.

La précision formidable... pour lui, comme pour elle.

La montre électronique précise à diapason reconnue comme l'exemple même du bon goût. La mode élégante commence avec une montre exclusive Accutron — pour homme, comme pour dame, à un prix à la portée de tous.

Vendue dans les meilleurs bijouteries, partout où vous verrez ce symbole



L'heure est venue... offrez
ACCUTRON DE BULOVA

BULOVA WATCH COMPANY LIMITED, 105 BARTLEY DRIVE, TORONTO, ONTARIO M4A 1C8

JOAILLERIE SUISSE
Centre d'achats Place Laurier
Ste-Foy, Qué.
Tél.: 653-3107

BIJOUTERIE LAURENT CORRIVEAU
1223, 4e Avenue
Québec, Qué.
Tél.: 522-8645

BIJOUTERIE MAURICE CORRIVEAU
1140, rue St-Jean
Québec, Qué.
Tél.: 692-0890

BIJOUTERIE GIFFARD ENR.
3141, chemin Royal
Giffard, Qué.
Tél.: 667-2312

TIGERTUFF

CCW

a "teen chérie" fait du ski et se lance sur les pentes dans un costume bicolore à bandes surpiquées horizontalement. rouge/bleu ou bleu/vert. 8 à 14x. 52.98

b pour les plus petites, un costume aux couleurs audacieuses, égayé d'empèchements en velours côtelé. marine/jaune. 7 à 14. 44.98

c ou un ensemble irrésistible avec son col en peluche chaude et son empèchement imprimé de couleurs gaies. jaune, rose ou vert. 7 à 14. 44.98

ces vêtements sont disponibles au mail saint-roch, à place laurier, à place fleur de lys et aux galeries chagnon. dites simplement: "portez à mon compte."

La lutte à l'inflation: règlements pas encore prêts

(D'après PC) — Les règlements du programme de lutte à l'inflation ne sont pas encore prêts.

La réunion des représentants fédéraux et provinciaux mise sur pied pour établir la manière d'appliquer le contrôle des prix et des revenus

doit terminer sa réunion de cette semaine.

Ces précisions ont été fournies par le ministre des Finances du gouvernement fédéral, M. Donald Macdonald. Ce dernier a en outre précisé que la Commission anti-inflation attendait leur adop-

tion définitive, pour se prononcer définitivement sur 90 conventions collectives et 1,600 plaintes contre des hausses de prix. C'est le Sénat qui étudie actuellement le projet de loi.

En attendant, la Commission anti-inflation traverse

une phase critique pour la crédibilité de leur programme de contrôle des prix et des revenus.

Une première décision, fort impopulaire, fut non seulement le rejet de la convention collective des enseignants du secondaire de Toronto, mais également l'offre

initiale de la partie patronale, toutes deux jugées excessives par la commission.

Hier, les enseignants des écoles secondaires du comté de Renfrew, près d'Ottawa, ont signé un contrat de travail leur donnant une augmentation de 27 pour cent pour un an.

Le Bureau de surveillance des salaires et des prix a fait savoir qu'il pourrait procéder à une révision du contrat prochainement, ce qui pourrait se traduire par une réduction de la hausse salariale. Or, l'augmentation accordée à Renfrew est sensiblement plus élevée que les 39,2 pour cent répartis sur deux

ans, que la commission a refusés.

Hier et aujourd'hui, la commission se penche sur le contrat de travail établi entre le ministère des Postes et l'Union des postiers qui a mis fin à une grève de six semaines.

De fortes pressions s'exercent sur la commission pour qu'elle accepte le contrat ratifié par les postiers à une faible majorité. Le contrat prévoit une augmentation de 38 pour cent répartie sur 30 mois, dont vingt pour cent la première année.

Le ministre des Postes, M. Mackasey, a clairement recommandé à la commission d'exercer son pouvoir discrétionnaire pour soustraire le contrat des postes aux mesures Trudeau, d'abord parce que le contrat échu a été signé avant 1974, et ensuite

pour maintenir la parité salariale avec les facteurs qui ont connu une hausse identique plus tôt cette année.

Au mécontentement des enseignants ontariens, s'ajoute la campagne menée par les grandes centrales syndicales qui estiment que le plan Trudeau contrôlera plus sévèrement les salaires que les profits et les hausses de prix.

Un haut fonctionnaire de la commission a déploré l'hostilité syndicale tout en reconnaissant qu'il est techniquement plus aisé de contrôler les revenus que les profits et les prix. Il en est de même venu à souhaiter que des entreprises sortent du bon chemin, pour permettre à la commission de sévir et ainsi prouver aux syndicats que leurs inquiétudes sont injustifiées.

Mme Jeanne Sauvé refuse de dire si elle sera mutée

par Georges ANGERS du bureau du Soleil

OTTAWA — Mme Jeanne Sauvé, ministre fédérale de l'Environnement, a refusé de confirmer ou de nier hier l'information voulant qu'elle soit mutée au ministère des Communications.

Le premier ministre Trudeau a de son côté confirmé, hier, qu'il avait arrêté son

choix sur un successeur à M. Pierre Juneau qui a démissionné à la suite de sa défaite lors de l'élection complémentaire dans Hochelaga aux mains du candidat conservateur Jacques Lavoie. M. Trudeau a précisé qu'il rendrait publique sa décision dans une journée ou deux, c'est-à-dire peut-être aujourd'hui ou au début de la semaine prochaine.

Elue pour la première fois en 1972 dans la circonscription de Ahuntsic, Mme Sauvé avait été nommée ministre d'Etat à la Science et à la Technologie. Réélue en 1974, elle a été nommée ministre titulaire de l'Environnement.

Si la rumeur concernant Mme Sauvé se confirme, il semble évident que M. Roméo LeBlanc qui est actuellement ministre d'Etat aux pêches deviendra ministre en titre à l'Environnement tout en conservant ses fonctions

actuelles aux pêches. Elu pour la première fois en 1972 dans la circonscription de Westmorland-Kent au Nouveau-Brunswick puis réélu en 1974, M. LeBlanc avait été de 1967 à 1971 attaché de presse du premier ministre Trudeau.

Toujours dans la veine des rumeurs qui circulent ces jours-ci à Ottawa, il apparaît que le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, abandonnerait ses fonctions. Deux rai-

sons rendent cette rumeur plausible: la fin de la grève aux Postes qui signifie la fin du mandat spécial que M. Trudeau avait confié après les élections générales de 1974 à M. Mackasey, et le mauvais état de santé du député de Verdun. Sera-t-il muté ou abandonnera-t-il purement et simplement ses fonctions ministérielles, c'est là la question qui semble vraiment se poser.

A la succession éventuelle de M. Mackasey, on retient le nom du député de Fort Wil-

L'affaire Sky Shop: Allmand ne veut pas parler publiquement

OTTAWA (PC) — Des pressions se sont exercées, hier, pour forcer le gouvernement à admettre qu'un lien existe entre les enquêtes Sky Shop et certaines autres au Québec, et à dire s'il compte intenter des poursuites en conflits d'intérêts.

Le Solliciteur général Warren Allmand a déclaré en Chambre qu'il ne pouvait répondre s'il y a un rapport entre l'affaire Sky Shop et l'enquête relative au Village olympique, ainsi que sur des allégations se rapportant à l'aéroport de Mirabel et à certaines autres enquêtes.

"Je ne puis en parler publiquement", a-t-il dit à M. Elmer MacKay, député conservateur de Central Nova, en Nouvelle-Ecosse.

Il a ensuite dit ignorer si une enquête était en cours à Mirabel concernant des rumeurs de fraude, mais a assuré qu'il se renseignerait à ce sujet. En marge de l'affaire du sénateur Louis Giguère (libéral-Québec), qui a réalisé \$95,000 sur des actions de Sky Shop qu'il avait payées \$5,000, M. Allmand a été prié de dire ce qu'entendait faire le gouvernement, en vertu de ses directives données aux députés fédéraux sur les conflits d'intérêts, il y a déjà deux ans et demi.

Au député MacKay qui lui demandait encore si des poursuites au criminel étaient imminentes dans ces diverses affaires, M. Allmand

a répondu que toutes les accusations sont portées par les procureurs provinciaux. Il a ajouté: "En posant des questions sur les enquêtes policières à la Chambre des Communes, M. McKay n'aide pas la police, mais plutôt les gens qui sont l'objet de ces enquêtes."

De son côté, le premier ministre Trudeau a assuré un député qu'en tant que les libéraux étaient concernés, mais apparemment pas les conservateurs, "en ce pays, un homme est considéré innocent tant que sa culpabilité n'est pas établie".

L'opposition s'est en outre vivement intéressée à l'octroi par la Commission anti-inflation d'un contrat de \$500,000 à la firme de publicité McLaren Advertising Agency of Toronto pour la promotion de son programme de contrôle des prix et des revenus.

Les néo-démocrates sont particulièrement fascinés par un hasard que la majorité libérale, qui a refusé un débat, considère comme naturel, à savoir que le Parti libéral fédéral est l'un des plus gros clients de cette firme, surtout en période électorale.

Ce contrat de \$500,000 visait à publier dans tous les journaux du pays une page publicitaire expliquant les mécanismes de la lutte anti-inflation. Il en coûte \$97,000 par jour pour cette campagne qui doit durer une semaine.

Tout s'attache.



On reconnaît Jérôme pour la qualité de confection de sa maroquinerie. Et parmi ces nombreux articles, se retrouvent gants, foulards et ceintures qui complètent votre apparence.

Que ce soient des produits importés ou non, les accessoires de Jérôme ajoutent un cachet distinctif à votre bon goût.

Pour les accessoires on ne s'attache qu'à Jérôme.

jerome

Le vrai maroquinier à travers le Québec.

PLACE QUEBEC 524-0745 PLACE STE-FOY 651-2574



Vous voulez offrir vos voeux de Noël?

Commencez dès ce soir. Le temps des Fêtes est une période particulièrement occupée, n'attendez donc pas à la dernière minute et appelez dès maintenant ceux qui vous sont chers. L'interurbain est justement là pour ça. C'est commode et pas cher, surtout avec le rabais qu'on vous offre entre 18 heures et 23 heures du lundi au samedi inclusivement. Ce rabais d'1/3 s'applique à tous les appels interurbains composés directement, presque n'importe où au Québec ou en Ontario. Et passez donc de Joyeuses Fêtes.

L'interurbain, 1/3 de rabais de 18h à 23h.

Coût d'un appel d'une minute composé directement. Québec-Montréal 25c

Bell Canada

DES EXCLUSIVITES POUR QUEBEC OU LA BAIE JAMES

LATULIPPE

HABITS DE MOTONEIGE
2 PIECES
MODELE 1976
42⁵⁰ et 69⁹⁵
GARANTI 60 SOUS ZERO

PARKAS DE POLICE
100 NYLON, VERT FORET ET GRIS FER. LONGUEUR 3/4
CHAUDEMENT DOUBLES, COL EN VELOURS
GRANDE VALEUR POUR 34⁹⁵

HABIT de MOTO-NEIGE
Confortable, combiné en nylon résistante, résistant aux intempéries. Doubleure molle, une seule! Pour le travail ou le sport P.M.G.
Seulement 22⁹⁵

PANTALONS DE TRAVAIL
Coutil vert forêt. Doubleure en flanellette.
30 à 44 11⁴⁹

HABITS HYDRO
Grand confort par temps très froid. Doubleure piquée en forêt, ayant les caractéristiques du duvet.
Confectionnés pour le travail à l'extérieur. Goussets, coudes, poignets renforcés de cuir.
TOILE KAKI EXTRA-RESISTANTE
GARANTI 60 SOUS ZERO 37⁵⁰

BOTTINES DE FEUTRE
FABRICATION EXTRA-SOLIDE CUIR ET FEUTRE SEMELLES DE CAOUTCHOUC VULCANISE ORDINAIRES SECURITE 20⁹⁵ 22⁹⁵

HABITS de MOTONEIGE
100% NYLON
MODELE 1976 IMPERMEABLES
37⁵⁰
PETIT, MOYEN, GRAND GARANTI 60 SOUS ZERO

BOTTES ESQUIMAUTES
DOUBLES EN VERITABLE MOUTON HAUTEUR, 14 POUCES AVEC SANGLES OU LACES
IDEALES POUR LA BAIE JAMES 40⁹⁵

GRAND CHOIX DE PARKAS
DIFFERENTS MODELES
pour QUEBEC ou la BAIE JAMES 15⁹⁵ à 95⁰⁰

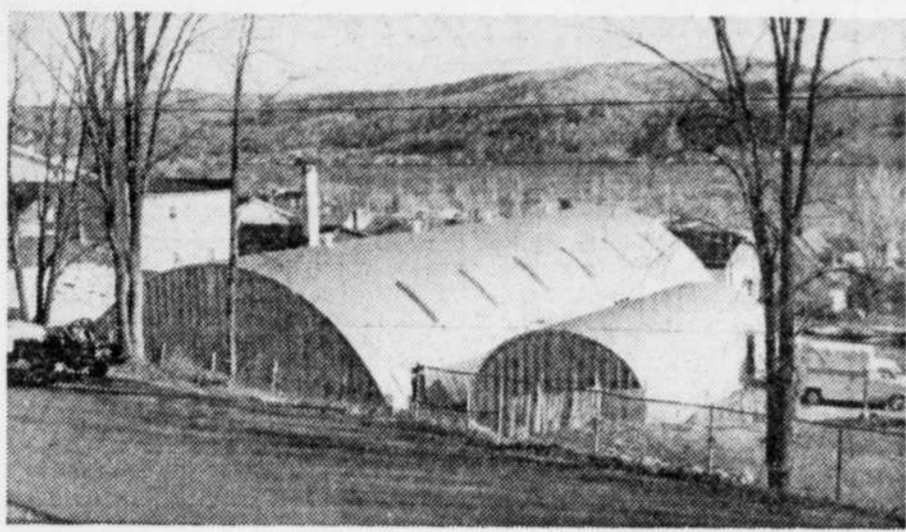
BOTTES AVIAEUR
DOUBLES EN VERITABLE PEAU DE MOUTON 3/4 DE POUCE D'EPaisseur
FERMETURE-ECLAIR GEANTE
GRANDE VALEUR POUR 30⁹⁵

BOTTINES DE MOTONEIGE
Housse 100% nylon ou cuir plusieurs modèles différents.
9⁹⁵ à 32⁹⁵
POUR QUEBEC ou la BAIE JAMES

EXTRAORDINAIRES BOTTES EN CUIR
Boue robuste en caoutchouc avec capot d'acier. Hauteur de cuir 18" matelassées de feutre. Attache avec quatre courroies de cuir. Intérieur: bois en feutre 1/2" d'épaisseur. Semelles de caoutchouc dentées antidérapantes.
FABRICATION A TOUTE EPREUVE
79⁹⁵

637 RUE ST-VALLIER C.P. 395, QUEBEC STATIONNEMENT GRATUIT

dans nos régions



Centre de loisirs

Les employés municipaux de Saint-Ferdinand d'Halifax, dans le comté de Frontenac, achèvent la construction d'une patinoire couverte. La municipalité a bénéficié d'une subvention au montant de \$37,800 du Haut-commissariat aux loisirs, aux sports et à la jeunesse pour réaliser ce projet dont le coût est estimé à \$85,000. Une annexe préfabriquée abrite les différents services.

L'Amiante

L'Association des éleveurs de petits animaux de la vallée de l'Amiante tiendra une exposition d'envergure provinciale, l'automne prochain, à Thetford Mines. Entre-temps, sa quarantaine de membres sont invités à une réunion qui aura lieu, dimanche après-midi, au club de raquettes "Le Gaillard" de Thetford. Ils pourront profiter de l'occasion pour vendre ou s'échanger des petits animaux. Le choix d'un dessin pour le projet d'un écusson figure aussi à l'agenda de cette rencontre.

La Beauce

Le ministère des Affaires sociales a autorisé l'Office d'habitation de Saint-Joseph de Beauce-Nord à construire 20 unités de logements pour personnes âgées. Ce nouvel édifice aura deux étages et sera entièrement à l'épreuve du feu. C'est pour quoi on a confié à l'architecte Paul Voyer de Saint-Georges, la responsabilité de faire une étude sur les terrains où l'on songe à ériger ce nouvel édifice.

La Rive-Sud

Le sixième festival d'hiver de Charny est déjà là. Le comité d'organisation n'a pas encore dévoilé tout son programme, mais les noms de quatre duchesses sont connus et les soirées de danse ont commencé. Les candidates sont Mlles Michelle Bé-

gin, Lucie Boutin, Lucie Lamothe et Johanne Garneau.

La Côte-du-Sud

Le magasin Coop "La Paix", de Saint-Jean-Port-Joli, emménagera en mars prochain dans un nouvel édifice en construction depuis octobre dernier. D'une superficie de 11,000 pieds carrés, les nouveaux locaux et leur équipement représenteront un investissement d'environ \$400,000.

Le Bas-Saint-Laurent

À la suite d'informations publiées la semaine dernière dans le journal LE SOLEIL et dans un hebdomadaire régional, au sujet de la vente éventuelle de CJBR-TV et CJBR-FM à Radio-Canada, la direction de Télémedia a fait savoir, hier, qu'il y a effectivement des négociations en cours avec la société d'Etat, visant à étudier différents moyens par lesquels la population de Rimouski pourrait être dotée des deux services de télévision française. Télémedia ajoute que plusieurs options sont analysées, mais qu'il est trop tôt pour indiquer quelle forme sera privilégiée dans ces négociations.

La Côte-Nord

Les 28 chefs de police des villes de La Pocatière aux Îles-de-la-Madeleine et de Tadoussac à Blanc-Sablon, tiennent une réunion, aujourd'hui, à Baie-

Comeau. La rencontre est présidée par le directeur de la sûreté municipale de la ville de Sept-Îles, M. Normand Lévesque.

Le quartier général d'animation jeunesse, soit la Maison des jeunes de Sept-Îles, connaîtra beaucoup d'animation ces prochains jours. Ainsi, demain se tiendra un récital de chansonniers mettant en vedette le groupe Chant-Laine. La Maison des jeunes est un carrefour pour tous les 13-18 ans de la ville.

Portneuf

Les Fêtes de printemps 1976, organisées par le Conseil régional des loisirs de Québec, se dérouleront du 1er au 16 mai. On sait que la région de Portneuf a toujours pris une part active à une telle manifestation et les organismes, groupements ou associations qui veulent à nouveau participer à un tel événement ont jusqu'au 28 mars 1976 pour s'inscrire.

Charlevoix

L'évaluation foncière de La Malbaie a fait un bon d'environ 50 p.c. dans le nouveau rôle qui vient d'être déposé à la ville. Cette situation ne signifie cependant pas que les factures de taxes que recevront les propriétaires seront haussées d'autant, car le taux de la taxe qui est actuellement de \$1.30 pourrait être baissé de \$0.10 ou \$0.20 du \$100 d'évaluation.

Le syndicat trouve provocatrices les attitudes de la cie Bombardier

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIÈRE — Avant que ne leur soit signifiée la requête d'injonction logée mercredi par la compagnie, les dirigeants syndicaux avaient informé Matériel de transport Bombardier Ltée, à La Pocatière, de leur intention de permettre à tous les employés de cadre et de bureau, ainsi qu'aux préposés aux services essentiels, de franchir librement les lignes de piquetage.

C'est ce qu'ont signalé, hier, au SOLEIL des porte-parole du syndicat affilié à la CSN, en précisant qu'un appel téléphonique en ce sens a été fait dès 14 h45, au directeur du personnel, M. Gaétan Tessier, mais que ce dernier n'a pas fourni la réponse qu'il devrait apporter "dans une vingtaine de minutes".

Selon la version syndicale, les dirigeants syndicaux se sont plutôt retrouvés avec la remise d'un premier libellé d'injonction, dans l'heure suivante, puis d'une deuxième requête corrigée, en dé-

but de soirée. "On voit bien là les façons d'agir d'une entreprise renommée pour ses procédés antisyndicaux", a-t-on commenté.

En dépit de ces attitudes jugées "provocatrices", les 250 employés d'usine, en grève depuis lundi matin, ont permis, hier, le libre accès aux bureaux de l'entreprise à tout le personnel non syndiqué, dont l'effectif s'élevait à plus de 150 personnes.

Portée de la requête

Selon la demande d'injonction, qui doit être entendue

cet avant-midi, au Palais de Justice de Rivière-du-Loup, l'arrêt de travail, à l'usine Bombardier de La Pocatière, affecterait quelque 450 employés. Le blocus des grévistes s'exercerait de façon complète et systématique, contre toute personne cherchant à pénétrer dans l'usine.

D'autre part, contrairement à de premières informations patronales, la portée de la requête d'injonction est aucunement limitative. On ne demande pas seulement le libre accès à l'usine

pour les seuls employés de l'entreprise, mais pour toutes les personnes désireuses de s'y rendre. En outre d'une cessation interlocutoire de l'obstruction syndicale, la procédure judiciaire requiert encore une injonction permanente.

Cette demande de la compagnie est appuyée de déclarations assermentées d'une vingtaine de contremaîtres et d'employés de cadre à l'effet que les grévistes sur les lignes de piquetage les ont empêchés de se rendre au travail.

Magasinsons pour Noël

VENTE de NOËL

Les cadeaux pour elle

le foyer

MAIL ST-ROCH ÉTAGE "A"

Mixette portable

Légère et très bien balancée, elle possède 3 vitesses. Les batteurs sont de chrome et s'enlèvent grâce à un bouton éjecteur. Un petit appareil incroyablement qui comblera l'acheteuse la plus difficile. Garantie d'une année. blanc ou avocat.

Spécial 12⁹⁹

Fer à vapeur et à sec

Plaque munie d'une semelle à 9 trous. Poignée noire toujours froide. La corde permet d'utiliser le fer de la main gauche ou droite. Thermostat double permettant un contrôle continu de la chaleur. Cuvette pour l'eau en acier inoxydable.

Spécial 12⁹⁹

RoC

Produits de beauté adallergiques

Une invitation à retenir avant Noël!
Les 4 et 5 décembre
à notre comptoir des cosmétiques

Mlle CLAIRE LANGEVIN
vous conseillera et
vous remettra
un cadeau pour
tout achat de PRODUITS

RoC

PHARMACIE
De la Couronne

FLORENT LETOURNEAU, L.P.H.
369 DE LA COURONNE, 529-2121

Ouvre-boîtes et aiguisé-couteau

Ouvre toutes les conserves en un tournemain. Roue en acier durable. Pierre affilante en carborundum. Les lames sont placées à un angle spécial pour donner un travail d'expert. Muni d'un ouvre-bouteilles. Avocat, blanc, Spécial 12⁹⁹

Economique malaxeur de table 5 vitesses

Possède toutes les qualités et les caractéristiques d'un appareil électrique le plus moderne. 5 vitesses, moteur de 100 watts. Disponible de couleur or et avocat. **26⁹⁹**

Séchoir portatif HD50

Un séchoir pratique à 2 vitesses. Contrôle de la chaleur. Pour coiffure, ou séchage rapide; brosse et large peigne inclus; cordon de 6 pieds. C'est un article indispensable, et pour la maison et pour les voyages. **23⁹⁹**

ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES (Ryton 784) Mail St-Roch, étage A, Sainte-Foy et Lévis, res-de-chaussée.